



Le
Folklore
Brabançon

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

SEPTEMBRE 1967

N° 175

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

Braine-le-Château et son passé
par H. Meuzant et J.L. Van Belle 197

*De la palette du peintre à la rame du
galérien (suite) Vie de Conrad Schotte*
par B. Van den Haute 252

*Géographie littéraire du Brabant
Entre Senne et Saignes*
par Joseph Delmelle 274

Bibliographie 286

SEPTEMBRE
1967

N° 175

PRIX : 35 F.

Sur la couverture

Braine-le-Château : Moulin banal et vue du pont sur le Hain
Dessin de I. Parcals

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant publie également une revue en néerlandais

Au sommaire du n° 175 de septembre 1967

- Tiense Rijmpjes (2e suite et fin) par E. Baert.
- Folklore van het dierenrijk - De Mens en de Hond, par F. Weemaels.
- Lied van Heer Halewijn, par J. De Vuyst et H. Boone.
- De terechtstelling van Egmont en Hoorne, par Herman Van Nuffel.
- Quinten Metsys te Leuven en te Antwerpen, par A. Paessens.

Braine-le-Château et son passé

par H. Meurant et J. L. Van Belle

EN cette année placée sous le signe du tourisme, il serait heureux que chaque coin pittoresque de Belgique trouvât son chantre. Nous nous sommes attachés, quant à nous, à faire mieux connaître le village de Braine-le-Château car aujourd'hui le travail de l'abbé Stroobant est quelque peu vieilli et l'ouvrage du chanoine Kempeneers ne se rencontre plus guère.

Cette brève étude n'aura donc pas pour but d'offrir au lecteur une relation exhaustive du passé de la commune. Son ambition est limitée : présenter au touriste, à l'amateur de curiosités et à celui qui peut encore apprécier les charmes du passé et de la nature, un florilège des beautés que recèle ce charmant pays.

Les auteurs se sont donc bornés à retracer d'une manière générale les événements dont ce coin de Brabant fut le théâtre et n'ont dès lors pas voulu encombrer leur travail d'examens critiques de sources et de témoignages, parfois arides pour le lecteur non initié.

On y retrouvera donc quelques notes historiques sur le village et ses environs ainsi que quelques remarques sur les divers monuments qui en font l'attrait. Les sites pittoresques ne seront pas oubliés non plus.

Cette esquisse sera rendue plus suggestive enfin par les dessins à la plume dus au talent de J. PARVAIS, commentés par M. DANAU.

CHAPITRE I : ETYMOLOGIE - SITUATION GEOGRAPHIQUE.

A. Etymologie.

D'après A. Carroy (1) le nom du village serait composé de deux mots différents qui, au cours des siècles, ont été réunis.

D'une part Braine dont le point de départ serait « Brakena, Bracna », ce qui amènerait à penser à l'origine celtique du terme, en le comparant avec « Brebronna » ou « Bragonna » lieux fangeux (« brage » + boue). C'est ainsi que le Hain qui arrose la commune s'appelait autrefois la Braine.

Le terme « Château » quant à lui, fut accolé au premier toponyme très probablement après l'erection d'un point fortifié.

Certaines dénominations anciennes du Hain étaient encore en usage au XIX^e ainsi « le 4 avril 1829, J. B. JOTTRAND, notaire à Genappe, fut autorisé à construire un moulin à papier sur la Braque, vulgairement dit le Hain » (2).

Au cours des temps, la localité porta différents noms : Brene Castelli (1110) (3); Braina Castelli (1181) (4); Brania Castellum (1226) (5) Brachen ou Borchbraken (1404) (5) Braine le Castial (1302) (5).

B. Situation géographique actuelle.

La commune fait partie de la province de Brabant, arrondissement et canton de Nivelles (située à 23 km au S.-O. de Bruxelles) (6). Elle est limitrophe de Clabecq (4,5 km), Hal (7 km), Haut-

(1) CARROY, A. *Origines des noms des communes de Belgique*, t. I, pp. 101-102, Louvain, 1949.

(2) TARLIER J. et WAUTERS A. : *Géographie et histoire des communes belges*, t. I, Province de Brabant, canton de Nivelles, p. 125, Bruxelles, 1869.

(3) BRUWIER M. et GYSSELING J. : *Les revenus, les biens et les droits de sainte Waudru de Mons à la fin du XII^e*, BCRH, 1956, t. 121, annexe I, p. 318.

(4) GISLEBERT DE MONS : *Chronicon Hautionense*, ed. Vanderkindere, Bruxelles, 1904, p. 12 n° 4.

(5) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. p. 122.

(6) KEMPENEERS J. : *Braine-le-Château en roman pays de Brabant*, Gembloux, 1948, p. 7.

Ittre (5 km), Ittre (5 km), Lembeek (6,5 km) et Wauthier-Braine (2,5 km) (7).

Bon nombre de hameaux et dépendances se partagent son territoire, dont voici les principaux : Le Centre, la Bruyère-Landuyt, Larcier, le Radoux, les Fonds, le Drape, Minon, le bois de Clabecq, l'Ermitage, la Baraque, le Bilot, la Commune, le Doyen, la Longue Semaine, le petit Beau Bois, Colir, les Cullus, les Cathys, l'Espérance, les Godeaux, les Manettes, Niderand, le Faubourg Saint-Antoine, les Monts, les Meurice, le Vlasmart, le Cheval Blanc, les Quarante Bonniers (8).

Quelques ruisselets serpentent agréablement parmi ses coteaux et ses combes pour se jeter dans le Hain : le ri de Longchamp, le ri de la Bruyère Mathias, le ri de la Taille d'aulne, le ri de Buselotte, le ri de l'Ermitage, le ri de Boukendaël, le ri de Landuyt, le ri Deschamps, le ri du Drape, le ri Minon et enfin le ri du Longhrou (9). Ils donnent à notre localité un charme tout bucolique.

Nombreux sont aussi les bois, notons entre autres : le bois du Chapitre, le bois d'Apechaux, le bois du Pochet, le bois du Bailli, le bois des Manettes (10) qui sont renommés pour leur calme et leur gibier abondant.

En 1740, Braine comptait 800 habitants (11); en 1815, 1.315 h. (12); en 1840, 2.210 h. (12); en 1890, 3.450 h. (12); en 1940, 3.960 h. (12); en 1947, 4.070 h. (12). La population n'a donc cessé de croître depuis le XVIII^e et son augmentation est encore sensible de nos jours, puisque en 1951 elle était de 4.208 âmes, en 1956 de 4.305, en 1961 de 4.356, en 1966, au 31 décembre, de 4.543, dont 2.212 hommes et 2.331 femmes (13).

(7) Nouveau dictionnaire des communes, hameaux, charbonnages etc. du royaume de Belgique, Bruxelles, s.d. p. 56.

(8) KEMPENEERS, J., o.c. p. 10.

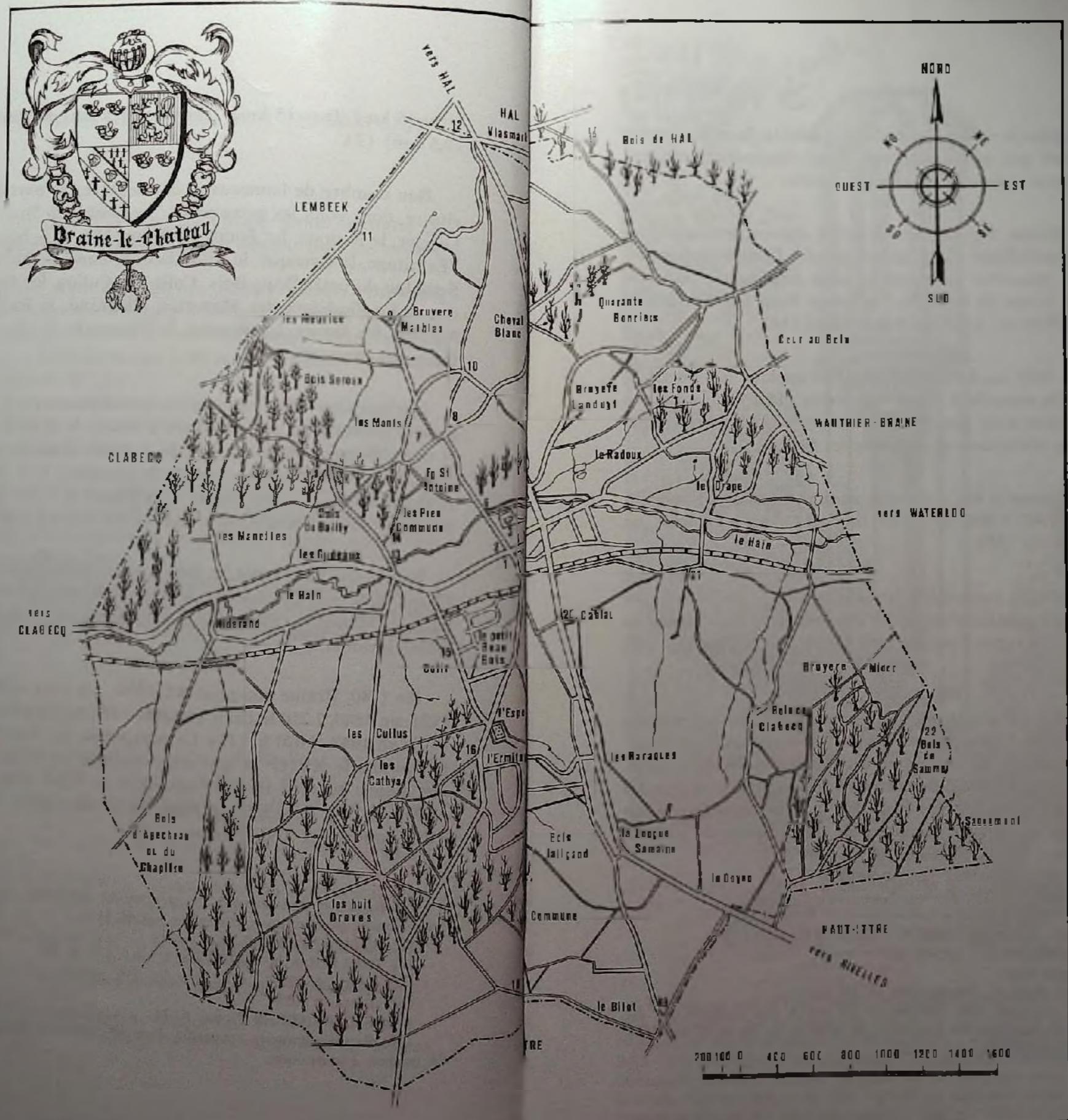
(9) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. t. I, p. 124.

(10) Idem, p. 125.

(11) Idem, p. 125.

(12) KEMPENEERS J., o.c. p. 14.

(13) Renseignements recueillis dans les registres de la population de la maison communale.



Carte des hameaux, mise à jour en 1967. Elle localise les diverses curiosités détaillées dans les n

illet 1967. Elle localise les diverses curiosités qui accompagnent les gravures.

De plus en plus la commune devient résidentielle et nombreux sont les citadins qui, attirés par son décor champêtre, viennent y passer des week-ends ou vacances reposantes.

Toutefois, Braine a gardé un caractère encore profondément marqué par l'agriculture. Témoins ces grosses fermes brabançonnaises, aux tours massives, au corps de logis imposant : la ferme Deschamps, la ferme de la Vallée, la ferme Rose (Binchefort ?), la ferme de la Potree, la ferme Boukendael (14).

Alors qu'en 1947 ces fermes exploitaient quelque 925 hectares, soit 65 % de la superficie de la commune (15), aujourd'hui à peine 612 hectares sont encore cultivés, dont 285 de prairies et 327 de cultures céréalières et industrielles (16).

Le cheptel, quant à lui, a sensiblement augmenté par rapport au chiffre de 1947 : 690 bêtes en tout (17), actuellement, on compte 1.464 têtes (18).

Des bois étendus couvraient jadis le territoire de Braine. Au XVII^e siècle, ils occupaient quelques 400 hectares. Mais les défrichements, les essartages n'en ont plus laissé aujourd'hui que 250 hectares environ (19).

Au début du XX^e siècle une filature avait installé ses métiers à Braine, mais elle vient de fermer ses portes. Toutefois, une reconversion a été réalisée. La commune est donc actuellement tributaire avant tout de l'agriculture et offre un caractère résidentiel prononcé, ce qui n'est pas étonnant vu la proximité de grands centres urbains et compte tenu de sa topographie et de son cadre attrayant.

(14) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. p. 125

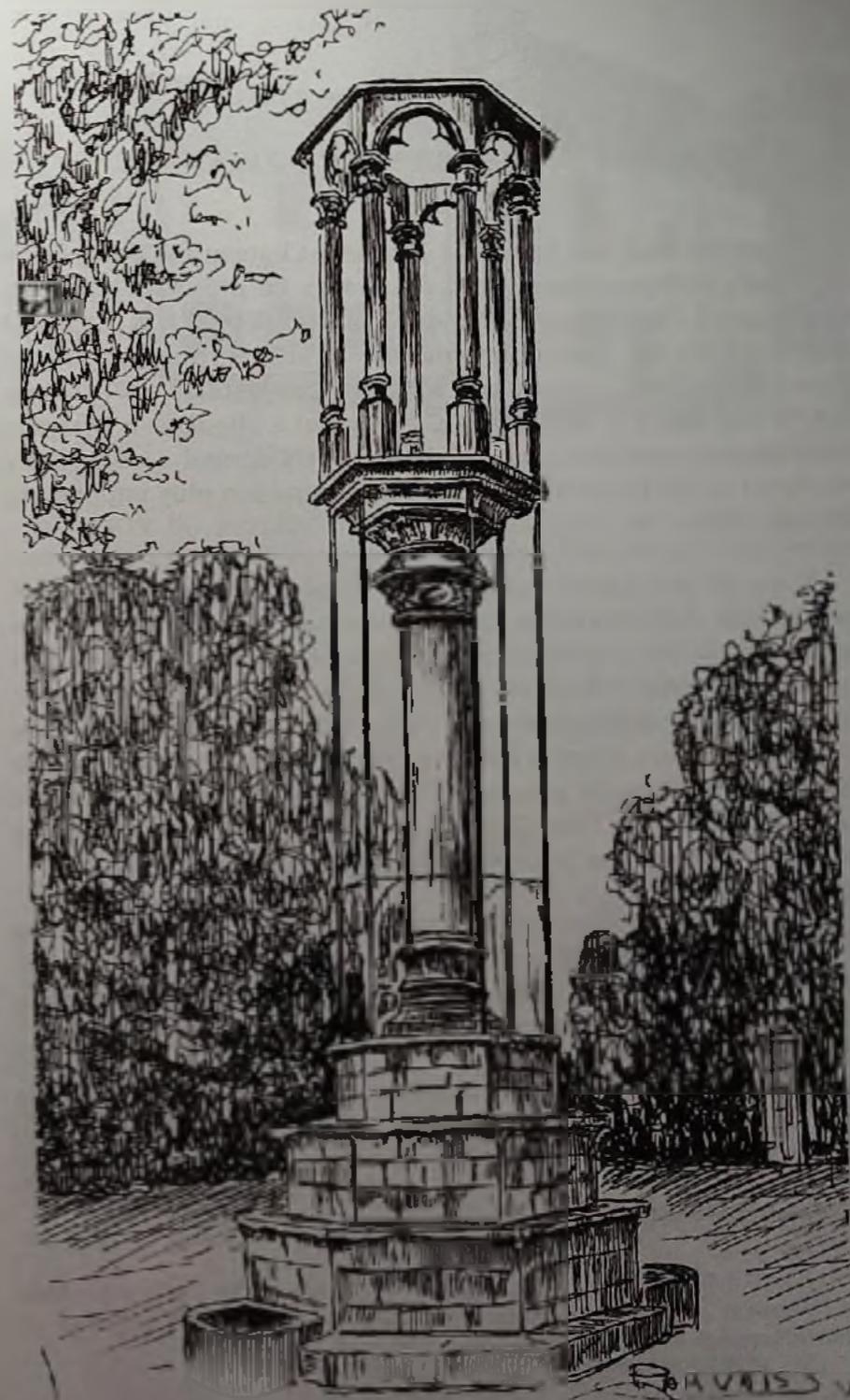
(15) KEMPENEERS J. : o.c. p. 13

(16) au 15 mai 1966.

(17) dont 111 chevaux, 543 bovidés et 236 porcs.

(18) dont 12 chevaux, 1.002 bovidés et 450 porcs. Les chevaux ont été naturellement remplacés par les tracteurs, au nombre de 28, au 15 mai 1966.

(19) KEMPENEERS J. : o.c. p. 11



N° 1.

PILORI en pierre (gothique) (1), classé le 21-12-1936 (2) et restauré en 1962. Inscription de la banderole de pierre qui entoure le chapiteau surmontant la colonne-support de la lanterne : « MAXIMILIAN DE HORNES - DE GASBECKE DE L'ORDRE DE L'EMPER CHARLES - 1521 » (9). Monument peut-être unique aujourd'hui en Belgique et qui appartient à la toute dernière phase de l'art ogival, au moment où la renaissance se répand généralement dans nos contrées (10). (Pour les références se rapportant aux gravures, voir p. 250.)

CHAPITRE II. QUELQUES MOTS D'HISTOIRE.

Il semble bien que le site de Braine-le-Château fut occupé dès les temps préhistoriques. Ainsi des traces de présence humaine, remontant à l'époque mésolithique (\pm 9000-3000 A.C.N.) ont été décelées (20). De nombreux témoins : grattoirs, perçoirs, etc., y furent découverts, notamment à la Bruyère-Mathias (21). L'époque néolithique (\pm 3000-1800 A.C.N.) quant à elle nous a livré des témoignages concrets plus abondants (Nidérand - Bruyère - Mathias) ce qui laisserait croire à une occupation plus importante du site (22).

Nous ne possédons pas encore à l'heure actuelle de preuves permettant d'affirmer que l'occupation continua durant l'âge du bronze et du fer. Toutefois, selon certains auteurs (23) il aurait existé un chemin reliant les vallées de la Thines et de la Senne, passant par Bois-Seigneur-Isaac, Haut-Ittre et Braine (au Vlasmarkt). Toujours selon la même source, ce même itinéraire aurait été utilisé à l'époque romaine comme *diverticulum* menant de Liberchies à Kester (24). Jusqu'à présent, c'est le seul indice que nous possédons d'une possible présence romaine en cet endroit.

Dans les temps obscurs du haut Moyen Age, Braine avait une dépendance, l'actuel village de Haut-Ittre (cet état de choses persista jusqu'en 1835 (25). Les deux localités auraient été comprises dans la dotation du chapitre de Sainte-Waudru de Mons (26).

A une date difficile à déterminer, ces deux localités furent séparées des lieux voisins qui passèrent sous l'autorité de la maison de Louvain, tandis qu'elles restaient, de ce fait, sous la domi-

(20) SACCASYN DELLA SANTA E. : *La Belgique préhistorique*, Bruxelles, 1946, p. 5.

(21) BORREMANS R. : *De streek van Halle van de voorgeschiedenis tot de vroege middeleeuwen*. Verhandelingen der Koninklijke geschied en oudheidkundige kring van Halle, n° 4 1964, p. 6.

(22) BORREMANS R. : o.c. p. 30.

(23) Idem, p. 38.

(24) Idem, p. 48 Liberchies : Hainaut, arr. de Charleroi, cant. de Gosselies Kester : Brabant, arr. de Bruxelles, canton de Hal.

(25) BALOT M. : *Braine-le-Château, les châteaux de Belgique*. La vie courante, n° 38, 1951, p. 27.

(26) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. t. I, p. 126.



N° 2

MAISON DU BAILLI - XVI^e s. (gothique dans ses parties les plus anciennes). Pignon sud 2^e moitié XVI^e siècle (Transition gothique renaissance.) (1).



N° 2.

MAISON DU BAILLI — Vue de la cour intérieure.

nation des comtes de Hainaut, protecteurs et avoués du chapitre (27).

Du fait de sa situation difficile, encastrée dans les terres brabançonnnes, Braine-le-Château eut à supporter de nombreux déboires, d'autant plus que certains de ses seigneurs, remuants personnages, tendaient à étendre leurs prerogatives sur les territoires proprement brabançons. De plus, les conflits au sujet des droits respectifs du duc de Brabant et du comte de Hainaut ne manquèrent pas. Pour y mettre un terme, Guillaume II, comte de Hainaut, sanctionna par une charte datée de la Trinité 1334 (22 mai) (28) les prétentions du duc de Brabant.

En 1374, une querelle féodale mit à feu et à sang les environs de la localité. En effet, le sire de Gempe (29) attaqua les terres de Jean de Schoonvorst (30) qui menaça Hal et Braine. Finalement, un accord à l'amiable fut conclu à l'intervention du comte de Hainaut et du duc de Brabant.

Les XVI^e et XVII^e siècles virent s'ouvrir une période de désolation pour notre « cité ». Les conflits entre la maison d'Espagne et les Provinces Unies ainsi que des guerres de Louis XIV mirent la région en coupe réglée.

De 1578 à 1583, Braine fut pratiquement abandonné car les sièges successifs de Nivelles attiraient des troupes dans la région et les habitants durent souvent se réfugier dans les bois (31).

En 1649, elle eut beaucoup à souffrir du passage des troupes de l'archiduc Léopold qui partait guerroyer en France et une fois de plus les habitants furent obligés de se terrer dans les bois voisins (32).

(27) *Idem*, p. 126-127.

(28) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. p. 126.

(29) Dépendance de Sint Joris-Winge, Brabant, arr. de Louvain, canton de Glabbeek.

(30) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. p. 126.

(31) *Idem*, p. 127.

(32) STROOBANT C. : *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Haut-Ittre*, Bruxelles, 1849, p. 55.



N° 3.

CHATEAU des COMTES de HORNES classé le 17-3-1949 (2).

Vue de la façade avant. Fondations du XI^e siècle — En partie du XV^e ou XVI^e siècle (les tours); reconstruit partiellement au XVII^e siècle (ancrages 1615 sur murs de la tour S.O. - 1681 sur murs de l'aile E.)

Entrée et pignon de la façade centrale, 2^e moitié XVII^e siècle (baroque). Modernisation et agrandissements des fenêtres en 1835 — Chapelle vers 1845, détruite en 1940 (1).

En 1667, le château fut pillé et dévasté par des troupes françaises (33). Il en fut encore de même en 1677 (34). Le village fut soumis à des contributions de guerre : en novembre 1689, sur l'ordre du grand bailli de Hainaut, la chatellenie de Braine-le-Comte dont faisait partie Braine dut verser journallement 44 florins pour l'entretien des troupes espagnoles, somme dont Braine dut payer 4 florins 11 patars (34).

En 1694, après le siège de Huy, le général Fagel vient établir son camp sur la plaine de « l'olivier Champ » (35) et l'année suivante, tandis que le maréchal de Villeroy bombardait Bruxelles, un détachement de l'armée alliée vint camper à Haut-Ittre (35). Toutes ces occupations militaires, on le conçoit, n'allaient pas sans rapines et autres déprédations et la région, durant tout le XVII^e siècle, fut pratiquement réduite à l'état de misère.

Le début du XVIII^e siècle n'apporta guère de changements. Un exemple parmi d'autres : le 8 août 1706, la commune dut payer la somme de 132 florins pour avoir négligé d'envoyer des pionniers au renforcement des fortifications de Mons (36). Le reste du XVIII^e siècle apporta enfin quelque répit et ne fut plus troublé avant la Révolution française.

Cette période de l'histoire apporta de grands changements : les possessions des communautés religieuses furent saisies et vendues comme biens nationaux. Après l'invasion des Pays-Bas autrichiens par les Français, le chapitre de Ste Waudru n'échappa pas à la règle générale : ses biens à Braine furent vendus le 8 thermidor an VI pour 221.000 livres (37).

Le 17 juin 1815, Braine fut occupé par l'avant-garde des troupes du prince Frédéric; elle se trouvait dès lors à proximité de Waterloo prête à intervenir au premier appel (38).

(33) Idem. p. 58

(34) Ibidem, p. 84-85.

(35) STROOBANT C., o.c. p. 86.

(36) Idem. p. 87.

(37) Ibidem, p. 97.

(38) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c. t. I, p. 127.



N° 3.

CHATEAU, vu des prés « Del Cour », face arrière.

En 1914 et 1940 et pendant les années qui suivirent, Braine fut occupé par les troupes allemandes, il fut libéré le 4 septembre 1944 par les Anglo-Américains (39).

CHAPITRE III. LES SEIGNEURS.

Pour cette partie, nous nous référerons souvent à l'ouvrage de l'abbé Stroobant sur les seigneurs de Braine. Cet ouvrage, quoiqu'un peu vieilli, est particulièrement précieux car l'auteur a eu accès à des documents qui ne nous sont pas parvenus.

Braine-le-Château et Haut-Ittre furent compris dans la dotation que sainte Waudru fit en 649 au chapitre de chanoinesses de Mons, chapitre qui porta son nom (40). Mais bientôt, devenus avoués du monastère, les comtes de Hainaut étendirent leur pouvoir sur les localités qui faisaient partie du patrimoine de celui-ci, dont Braine-le-Château qui fut alors considéré comme faisant partie intégrante du Hainaut (41). Il est malheureusement impossible de fixer une date précise pour ces événements.

Braine se trouvant à la frontière du Brabant et comme cette situation pouvait engendrer de nombreux conflits avec le duc, le comte de Hainaut, qui ne pouvait toujours être présent, dut déléguer certains de ses pouvoirs à un représentant dont la mission était fort probablement de veiller à la défense des lieux et à l'administration du domaine. Ce représentant portait très vraisemblablement le titre d'avoué (42). Comme ce fut généralement le cas à cette époque, l'avoué qui, au début tout au moins, n'était qu'un représentant révocable du comte, ne tarda pas à devenir turbulent et à considérer son office comme héréditaire en fait, puis bientôt en droit. Le comte de Hainaut ne put qu'entériner l'état de fait, qui était d'ailleurs général à cette époque; ce serait l'origine des seigneurs de Braine-le-Château.

(39) KEMPENEERS J. : *o.c.*, p. 25.

(40) TARLIER J. et WALTERS A., *o.c.*, p. 126.
STROOBANT, C., *o.c.*, p. 7.

(41) DES MAREZ G., *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle d'après la chronique de Gislebert de Mons* Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, t. 27, 1913, p. 332.

Probablement sous Régner I, PLUMET J., *Les seigneurs de Trazegnies au moyen âge*, Chez l'auteur, 1959, p. 130, n° 1.

(42) TARLIER J. et WALTERS A., *o.c.*, p. 126.

Certains auteurs font la distinction entre seigneur titulaire et seigneur justicier, mais, d'après les recherches actuelles, il apparaît que cette distinction ne saurait être retenue et présenter tous les critères de véracité.

Nous ne suivons pas l'abbé Stroobant qui fait cette distinction et nous envisagerons uniquement les seigneurs justiciers, car, au moyen âge, le fait d'exercer et de rendre la justice était par excellence l'une des manifestations du pouvoir seigneurial.

Les premiers avoués connus remontent à la fin du XII^e siècle. Cette fonction passa ensuite aux mains de membres de la maison de Trazegnies. Et parmi ceux-ci, le premier qui aurait porté le titre de seigneur aurait été Gilles I de Trazegnies (43).



N° 4.

ÉGLISE - Tête du Gisant du mausolée de Maximilien de Hornes (3) qui fut enterré dans le chœur de l'ancienne église de Braine-le-Château le 3-11-1542 (5). Albâtre - (Renaissance) (1) « Le visage encadré de longs cheveux coupés en chienne participe au mouvement de la Renaissance XVI^e siècle » (Comte J. de Borckgrave d'Altena) (4) et (6).

(43) STROOBANT, C., *o.c.*, p. 17.

D'après une monographie récente due à G. PELGRIMS; les seigneurs d'Ittre de la maison de Valenciennes et de Montigny auraient été les premiers seigneurs de Braine. Ce qui nous ramènerait aux environs de l'an 1000. Nous ne pouvons souscrire à cette opinion qui paraît ne s'appuyer que sur des ouvrages vieilliss; l'auteur d'ailleurs ne mentionne aucune source. (PELGRIMS, G. *Histoire de la commune d'Ittre*, 1952, pp. 24-29).



N° 4.

EGLISE - Saint Homme Job — Statuette en bois — XVI^e siècle — Art populaire, 40 cm haut, se trouvait placée dans une niche au fond de l'église, fut volée le 9 décembre 1965.

Mais encore une fois, il convient de se méfier des assertions contenues dans l'ouvrage de C. Stroobant. Celui-ci, en effet, se base sur des généalogies anciennes fort sujettes à caution et sur des légendes pseudo-historiques (44).

Il semble que le premier seigneur connu de Braine-le-Château fut Otton III de Trazegnies, fils aîné de Gilles II. C'est lui qui fit l'acquisition de Braine vers 1222 (45).

Voici, telle que nous avons pu l'établir, une liste des seigneurs de 1222 environ à l'aube du XIX^e siècle.

(44) PLUMET, J., o.c., p. 77.

(45) PLUMET, J., o.c., pp. 125 et 130.

Othon III de Trazegnies, fils aîné de Gilles II (1222 ? - 1241 - 42) (46).

Othon IV de Trazegnies, second fils du précédent (vers 1300) (46); il reçut en apanage la terre de Braine-le-Château (47).

Gilles IV de Trazegnies (?), fils aîné du précédent (?) (vers 1300) (48). Cependant, il est plus plausible que Othon IV, devenu trop âgé, se soit déchargé de l'administration de son domaine de Braine en faveur d'Eustache V du Rœulx, époux d'Agnès, fille de son frère aîné Gilles III. Eustache du Rœulx mourut en 1288. Il est fort probable, dès lors, que Braine passa dans les mains de



N° 4.

EGLISE — Couronne de Lumière en fer forgé — commencement du XVI^e siècle (3).

(46) PLUMET, J., o.c., annexe 6.

(47) PLUMET, J., o.c., p. 132.

Gilles IV, fils aîné (?) d'Othon IV (48), à moins que celui-ci n'eût repris possession de la terre de Braine.

Gilles IV, selon toute vraisemblance, n'aurait possédé la seigneurie que peu de temps, car, en 1302, Jean de Houdeng, chevalier, est appelé seigneur du lieu (49). Deux solutions sont possibles : celui-ci était seigneur, sans doute du fait de sa femme, Marguerite de Trazegnies ou de Houdeng, qui aurait reçu cette terre en fief d'Othon IV, son demi-frère (50) ; il est difficile de donner une date précise ; ou bien, Gilles IV aurait, vers 1300, engagé la seigneurie au dit Jean (51). La première éventualité nous paraît plus plausible.

Jean de Houdeng, chevalier (49).

Marguerite de Houdeng, fille du précédent, chanoinesse de Maubeuge (52). Celle-ci détint le fief à la mort de ses parents, n'eut pas de descendance et la seigneurie de Braine étant tombée en déshérence, passa aux Walcourt qui s'étaient alliés aux Trazegnies par mariage. En effet, Philippine de Trazegnies, sœur de Marguerite, épouse de Jean de Houdeng, épousa Thierry de Walcourt (53) qui, vers 1320, effectua le retrait de la seigneurie (54).

Thierry de Walcourt, il fut tué à la bataille de Stavoren (septembre 1345) (55).

Jean I de Walcourt, fils du précédent et de Marguerite de Liedekerke que Thierry épousa en secondes noces (56). Il mourut vers 1360. Sa fille unique, Marie, épousa Guillaume d'Abcoude (57).

(48) PLUMET, J., o.c., pp. 185 et 190 et annexes 6 et 7. Selon Stroobant, il y aurait eu 3 seigneurs ayant succédé à Othon IV de Trazegnies, respectivement Eustache I, Eustache II et Othon V. (STROOBANT, C., o.c., pp. 19-21).

(49) STROOBANT, C., o.c., p. 23 et 24.

(50) PLUMET, J., o.c., p. 184.

(51) STROOBANT, C., o.c., p. 23 et 24.

(52) TALLIER J. et WAUTERS, A., o.c., p. 129.

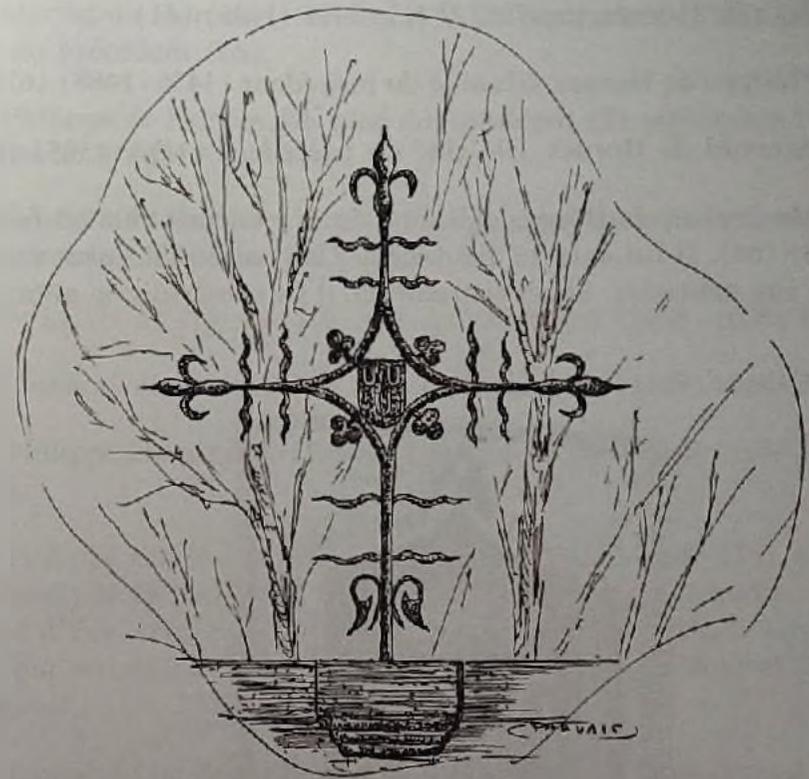
(53) PLUMET, J., o.c., p. 185.

(54) STROOBANT, C., o.c., p. 24.

(55) STROOBANT, C., o.c., p. 31.

(56) STROOBANT, C., o.c., p. 31.

(57) TALLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 129.



N° 5.

Au Vieux CIMETIERE — Croix en fer forgé portant le blason des de Hornes.

Détail surplombant le portique d'entrée, 2^e moitié du XVIII^e siècle (baroque) (1).

Guillaume d'Abcoude (1381 - 12 avril 1400) (58). Bien connu pour son esprit belliqueux et pour l'assassinat d'Evrard T'Serclaes en 1388 (59).

Jacques d'Abcoude (12 avril 1400 - 21 juin 1434 (?) (58). Fils aîné du précédent, il vendit Braine-le-Château à Jean de Hornes, son cousin, et se fixa en Hollande (60).

(58) VAN CROMPHOUT, J. et VENNEKENS, F., *Le château de Gausbeek*. Hekelgem, 1939, p. 7.

Abcoude : Hollande, province d'Utrecht.

(59) STROOBANT, C., o.c., p. 33.

VAN CROMPHOUT, J. et VENNEKENS, F., o.c., p. 8.

(60) STROOBANT, C., o.c., p. 36.

TALLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 130.

Jean de Hornes, précité (21 juin 1434 - 1436) (61).

Philippe de Hornes, fils aîné du précédent (1436 - 1488) (62).

Arnould de Hornes, fils aîné du précédent (1488 - 1505) (63).

Maximilien de Hornes, fils aîné du précédent (1506 - 3 février 1543) (64). Il fut enterré à Braine-le-Château où l'on peut encore voir son mausolée. Selon la tradition, il fit construire le pilori.



N° 5.

Au Vieux CIMETIERI — Une des 3 stations du Chemin de Croix du XVI^e siècle (gothique), niche en pierre abritant des bas-reliefs en pierre : Couronnement d'épines, Portement de la Croix et Calvaire (1).

(61) STROOBANT, C., o.c., pp. 38-39.

(62) STROOBANT, C., o.c., pp. 37-40.

(63) STROOBANT, C., o.c., p. 45.

(64) STROOBANT, C., o.c., pp. 47 et 49.

Martin de Hornes (février 1543 - 21 septembre 1570), second fils du précédent (65).

Philippe de Hornes, fils aîné du précédent (21 septembre 1570 - 12 février 1573).

Georges de Hornes, frère de Philippe, qui mourut sans enfant, lui succéda (12 février 1573 - 1608) (67).

François de Hornes, fils aîné du précédent (1608 - 1629) (68).

Lamoral de Hornes, fils aîné du précédent (1629 - 1648) (69).

Philippe-Lamoral de Hornes, fils aîné du précédent (1648-1663) (70).

Philippe-Eugène, fils aîné du précédent (1663-1666) (71). Celui-ci vendit le 13 août 1666 la seigneurie de Braine à Jean-Philippe-René d'Yve, seigneur d'Ostiche, mais le 11 juillet 1670, la seigneurie, par retrait, passa dans les mains de la maison de Tour et Taxis, à savoir :

Lamoral-Claude-François, prince de Tour et Taxis, grand maître des postes. Il avait épousé, le 6 février 1650, Anne-Françoise-Eugénie de Hornes, fille de Philippe-Lamoral de Hornes (1670 - 1676) (72).

Eugène-Alexandre, prince de Tour et Taxis, second fils du précédent (1676-1714). Sous son administration, la seigneurie de Braine fut élevée par le roi d'Espagne au rang de principauté, sous le nom de principauté de Tour et Taxis, le 19 février 1681 (73).

(65) STROOBANT, C., pp. 50 et 51.

(66) STROOBANT, C., o.c., p. 53.

(67) STROOBANT, C., o.c., p. 53.

TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 130 ne suivent pas cette manière de voir et pensent que François de Hornes serait le fils de Philippe et lui aurait succédé.

(68) STROOBANT, C., o.c., p. 54.

(69) STROOBANT, C., o.c., p. 55.

(70) STROOBANT, C., o.c., pp. 55 et 56.

(71) STROOBANT, C., o.c., p. 56.

(72) STROOBANT, C., o.c., pp. 57 et 58.

TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 130.

(73) TARLIER, J., et WAUTERS, A., o.c., p. 130.



N° 6.

MOULIN à EAU — Vu depuis la vanne. « Moulin seigneurial avec sa roue, enclavé dans le parc du château des Comtes de Hornes ».

Classé le 12-11-1954 (2).

Remonterait à 1226. Le bâtiment actuel du XVI^e ou XVII^e siècle fut modifié au XIX^e siècle (1).

Anselme-François, prince de Tour et Taxis, fils aîné du précédent (1714-1739) (74).

Alexandre-Ferdinand, prince de Tour et Taxis, fils aîné du précédent (1739-1773) (75).

Charles-Anselme, fils aîné du précédent, prince de Tour et Taxis (1773-1794-1805) (76).

En 1794, les biens des princes de Tour et Taxis furent mis sous séquestre par la République française et vendus (77).

Charles-Alexandre, prince de Tour et Taxis, fils aîné du précédent. Sous l'Empire, il récupéra le château et une partie des biens patrimoniaux dont sa famille avait été spoliée quelques années auparavant (1805-1827) (78).

Maximilien-Charles, prince de Tour et Taxis, second fils du précédent (1827-1835). Il vendit ses biens à Braine, le 28 mars 1835 à Eugène-Gaspar, comte de Robiano (79). Aujourd'hui encore, les descendants de cette famille occupent le château.

CHAPITRE IV : LE CHATEAU.

Dans l'état actuel des recherches, il est pratiquement impossible de dire à quelle époque le château fut construit. On peut croire qu'un castrum fut érigé vers l'an 1050, lorsque le comte de Hainaut devint abbé laïque de Sainte-Waudru et qu'il prit possession de la région (80). La première mention de ce castrum nous est donnée dans Gislebert qui, parlant de l'inféodation du comté de Hainaut à l'évêque de Liège Théoduin (1071), relate que la « villa » de Brania-Castello ne fut pas comprise dans cette inféodation : Braine faisait partie des alleux propres de Sainte-Waudru (81).

(74) STROOBANT, C., o.c., p. 89.

(75) STROOBANT, C., o.c., pp. 90 et 93.

(76) STROOBANT, C., o.c., pp. 94 et 96.

(77) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 130.

(78) STROOBANT, C., o.c., pp. 97 et 100.

(79) STROOBANT, C., o.c., pp. 101 et 103.

(80) VANDERKINDERÉ, L., : *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. Bruxelles, t. 2, 1902, p. 90 et n2.

(81) GISLEBERT, de Mons o.c. p. 12.



N° 6.
MOULIN BANAL, et vue du pont sur le Hain, rue des Comtes de Robiano, XVII^e siècle (1).

Comment peut-on se représenter l'aspect du castrum de Braine à cette époque reculée ? Fort probablement, comme c'était généralement le cas, il comprenait une tour ou donjon entouré d'une muraille et peut-être d'un fossé. Autour du castrum s'étendait la villa, c'est-à-dire l'agglomération rurale. Le mur d'enceinte, au début tout au moins, n'était pas très élevé et ce n'est que vers la fin du XII^e siècle que des améliorations ont été apportées à cet état de choses. Quant à la tour, il y a tout lieu de croire qu'elle était massive et de forme carrée et ressemblait ainsi aux vestiges des tours dites des Sarrasins qui sont encore visibles de nos jours dans le Brabant wallon, notamment à Nil Saint-Vincent, à Corbais et à Virginal (82). Il est bien évident que le château a été remanié plusieurs fois au cours des siècles. Rappelons qu'il fut incendié maintes fois; l'aile gauche fut reconstruite en 1615 par François de Hornes (83), ce qui laisserait supposer qu'une destruction y avait été opérée.

En 1668, c'est l'aile droite qui est la proie des flammes du fait des troupes françaises (84); cette aile sera reconstruite en 1681 par Eugène de Tour et Taxis (85).

Le 15 mai 1940, un chapelet de bombes tomba aux alentours du château : châssis et portes furent disloqués, mais les murs, épais de deux mètres, résistèrent (86).

Il serait fort intéressant de suivre l'évolution des diverses modifications qui furent apportées au manoir, notamment au Moyen Age, mais les documents anciens à ce sujet font défaut et seules des fouilles rigoureusement conduites pourraient jeter un jour nouveau sur ces modifications. La première représentation connue du château semble être celle de l'album de Croy, conservé à

(82) DES MAREZ, G., o.c., pp. 344-346. Cette opinion est en contradiction avec celle émise par Plumet, qui signale que c'est probablement sous le règne de Regnier I que Braine aurait été rattaché au Hainaut, ce qui nous ramène à l'aube du X^e siècle. D'autre part, Regnier I n'est pas mentionné comme comte de Hainaut. (STRUBBE, E. et VOET, L. *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de Nederlanden*. Antwerpen, 1960, pp. 364-365.

(83) STROOBANT, C., o.c., p. 54.

(84) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 127.

(85) STROOBANT, C., o.c., p. 78.

(86) BALOT, M., o.c., p. 28.



N° 7.

« LE BON DIEU des MONTS » — 1673 — Croix en pierre bleue avec Christ en pierre blanche (5).

la Bibliothèque de Vienne et qui date des premières années du XVII^e siècle. On en trouvera une copie fidèle, réalisée par J. PARVAIS (p. 245).

CHAPITRE V.

ORGANISATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Braine-le-Château faisait partie de la châtellenie de Braine-le-Comte et allait à chef de sens à Mons (87).



N° 8.

CHAPELLE SAINTE-CROIX (gothique tardif) — Partie inférieure des murs vers 1550 — Reconstruction de la chapelle vers 1616. Autel du XVIII^e s. (baroque) orné d'une toile du XVII^e ou XVIII^e s. en mauvais état (1) elle fut retouchée en 1965.

(87) JARLIER J. et WAUTERS, A. : o.c., p. 127.



N° 9.

Chapelle ST-JOSEPH à la Bruyère Mathias.



N° 10.

Entrée de la ferme SAINTE-CROIX (anciennement : Dujardin).

A. Droits du Comte de Hainaut.

Celui-ci percevait à Braine un impôt par feu : le louage qui pouvait se racheter devant les échevins du village. En 1442, cette taxe fut fixée à 40 livres, 41 livres pour les années bissextiles (88).

Certains fiefs relevaient à Braine du comte de Hainaut, dont celui de « Le Lurebecque » (cens de 15 s.t. sur 5 bonniers de terre) et le fief de la « Steenweghe » (88).

B. Droits des avoués et des seigneurs.

Comme nous l'avons vu plus haut, les comtes de Hainaut, dès qu'ils devinrent abbés laïques de Ste-Waudru, mirent la main sur certains biens de cette communauté religieuse. Ils délèguèrent alors leurs pouvoirs à des représentants : nous possédons les noms de certains de ceux-ci, les « *advocati* » (89). Mais pour compliquer le problème, le chapitre avait conservé des biens propres à Braine et nous avons retrouvé la mention de « *villici* » qui paraissent avoir occupé des fonctions administratives. Dès lors, il est assez malaisé de déterminer les prérogatives des uns et des autres et par qui ils étaient nommés.

En 1196, un certain Maurice est avoué « *advocatus* » de Braine (90) alors que pour cette même année et pour 1201, Henri, châtelain de Mons est cité comme « *villicus* » (90).

Il y a tout lieu de croire que l'avoué était le représentant du comte, abbé laïque de Ste Waudru, tandis que le « *villicus* » était chargé d'administrer le domaine que le chapitre avait dans la localité (91). Il est probable que le comte de Hainaut ait dépossédé le dit Maurice de ses droits à cause des exactions que, en accord avec le « *villicus* », il perpétrait contre les habitants du lieu (92).

(88) Idem, p. 127.

(89) BRUWIER M. et GYSSELING, J., o.c., pp. 284-285, note 1 et 2.

(90) Idem.

(91) Idem, p. 273.

(92) PLUMET J., o.c. p. 130.



N° 11.

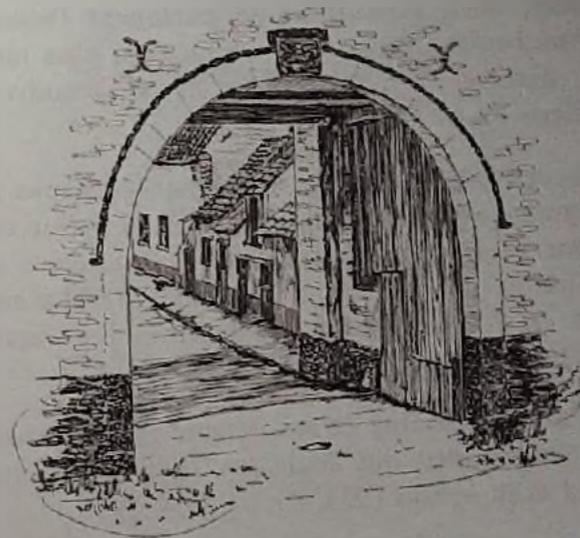
Chapelle SAINT-VERON — A la limite de Lembeck et de Braine-le-Château, elle est flanquée d'une ancienne borne datée de 1679



N° 12.

ANCIENNE BORNE portant Inscription : 1679
BRAI
NE
CHAU

Située au Vlasmarkt elle fut « replacée dans son contexte grâce à l'heureuse décision du Président du Syndicat d'Initiative » Monsieur Olivet (17).



N° 13.

Portail de la Ferme BINCHIEFORT - XVII^e - XVIII^e s. (Ferme Rose). — Pavillon d'entrée orné des armoiries des de Hornes.



N° 14.

TOURNIQUET en bois dans le sentier des « Communs Pres ».

En résumé, deux puissances se partagent l'autorité : d'une part le comte, représenté par son avoue, qui plus tard deviendra seigneur et, d'autre part, le chapitre de Ste-Waudru, représenté par le « villicus ».

Naturellement des frictions ne manquèrent pas d'apparaître entre le seigneur et le chapitre. En 1228, il fallut une sentence arbitrale pour régler un différend qui s'était élevé au sujet du Bois de Braine et des revenus du moulin (93). Il y eut encore un arrangement en 1412 au sujet de certaines redevances dues au chapitre (93).

La seigneurie de Braine et ses dépendances formaient un fief relevant de Ste-Waudru qui seule profitait des droits acquittés lorsque le fief était vendu (93).

Les seigneurs étaient haut-justiciers, c'est-à-dire qu'ils pouvaient juger des « crimina capitalia » : homicides, vols, viols et incendies qui entraînaient généralement la peine capitale (94). Ce droit fut marqué par l'érection du pilori.

Leurs droits et prérogatives étaient nombreux : en particulier, le droit d'aubaine et de hâterdise, droit de pêche, de garenne, de chasse. Ils percevaient aussi le meilleur catel sur les personnes nées dans les villages de la mairie de Nivelles (95). Autrefois, plusieurs fiefs relevaient de la seigneurie de Braine, notamment la seigneurie « deschamps ». Il serait fastidieux de les énumérer tous ici. On en trouvera la mention dans Tarlier et Wauters (96).

Il serait évidemment superflu dans le cadre de cet article de faire le relevé de tous les droits que le seigneur pouvait posséder et de l'évolution de ceux-ci au cours des siècles. Le lecteur intéressé par ces problèmes trouvera ces renseignements précieux dans l'ouvrage de L. Verriest (97). Signalons, pour terminer, que le seigneur, probablement à partir du XV^e siècle, était représenté et aidé dans sa tâche administrative par un bailli qu'il nommait et rétribuait.

(93) TARLIER, J. et WAUTERS, A. : o.c. p. 127.

(94) VERRIEST, L. : *Le régime seigneurial, dans le Comté de Hainaut du XI^e siècle à la révolution*, Louvain, 1917-1956, p. 335.

(95) TARLIER, J. et WAUTERS, A. : o.c., pp. 127-128.

(96) Idem, pp. 131-132.

(97) VERRIEST, L. : o.c., p. 190.



N° 15.

Portique d'entrée de la ferme PETIT BEAU BOIS daté de 1731; marques de tâcheron sont encore très visibles.



N° 16.

Chapelle N-D-au-Bois. — Chœur probablement du XVII^e siècle (1674). Nef vers 1740 d'après le millésime de l'encadrement de la porte (baroque). Statuette habillée de la Vierge — en bois du XVII^e ou XVIII^e s. (1).

C. Les droits du Chapitre de Ste-Waudru.

Comme nous l'avons vu plus haut (98), le chapitre avait gardé des biens à Braine. Ceux-ci étaient administrés par le « villicus » (maire) aidé par des « échevins » (99). Leur administration ne fut pas toujours très honnête (100).

En 1787 encore, le chapitre possédait la seigneurie « des Douaires », qui rapportait un grand nombre de cens et de rentes (101). Une liste impressionnante de ceux-ci est donnée pour la fin du XII^e siècle dans le dénombrement des biens édité par M. Bruwier et J. Gysseling (102). Le chapitre avait également le droit de patronat de l'église, une partie des dîmes, des amendes jugées par les échevins du village et la moitié des revenus du moulin (103).

Des contestations ne manquèrent pas d'apparaître d'une part avec le seigneur (104) et, d'autre part, avec la communauté villageoise : nous dirons quelques mots de ceux-ci dans le paragraphe suivant.

D. Statut juridique des habitants.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons d'abord formuler une remarque. Il faut bien faire la distinction entre le « villicus » maire qui administre les biens de Ste-Waudru à Braine et le maire, chef de la communauté rurale, des habitants du village.

La fonction de maire pour les biens du chapitre devint rapidement un fief, et cette mairie donc bientôt héréditaire (105). Nous en connaissons certains détenteurs : Henri, châtelain de Mons en 1201 (106), le seigneur de Gaesbeek en 1413 (106).

(98) cfr. p. 225.

(99) En 1194, BRUWIER M. et GYSSELING J. : o.c. p. 285.

(100) cfr. p. 225.

(101) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c., p. 128.

(102) BRUWIER M. et GYSSELING J. : o.c. I pp. 283-285.

(103) TARLIER J. et WAUTERS R. : o.c., p. 127.

(104) cfr. p. 228.

(105) VERRIEST, L. : o.c. pp. 364-365.

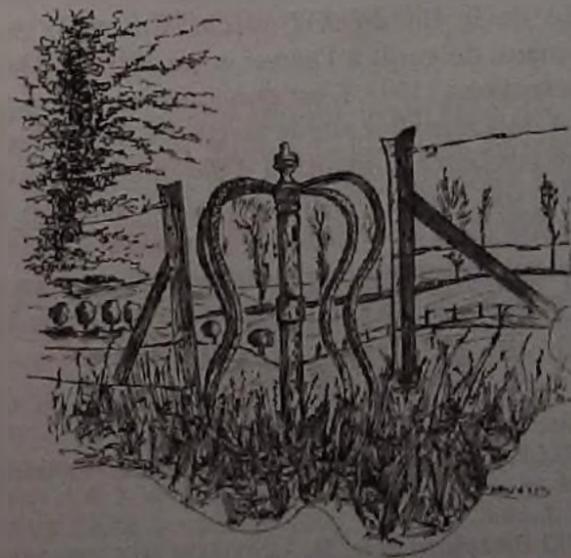
(106) Idem, p. 367.



N^o 17.

Chapelle de l'ERMITAGE — Rebatte par A. Cullus-Dewez en 1913 —
Inscription :

HLES BERNARD
En l'an 1714 a
faict bâtir
cette chapelle
à l'honneur de
Dieu et de la
Vierge



N^o 18

TOURNIQUET en fer (unique) — Dans le chemin d'Hurbize.

Naturellement, ces puissants seigneurs ne pouvaient veiller personnellement à l'administration des biens qui leur étaient confiés et il y a tout lieu de croire qu'ils délèguèrent leurs pouvoirs à des représentants, des intendants, « vice-maires » (des vice-villici) (107). Le maire ou vice-maire était assisté d'échevins. Ici, suivant l'opinion de L. Verriest, on peut supposer que le vice-maire, en tant que chef des échevins, devient bientôt « le protecteur des intérêts et des droits de la communauté rurale et au besoin le mandataire de celle-ci » (107). Et dès lors, le vice-maire prendra la gestion des biens du chapitre et deviendra par la suite le maire du village, le chef de la communauté rurale. Cette hypothèse est séduisante, mais il faudrait alors que le « villicus » chargé de l'administration des biens du chapitre s'identifiât avec le seigneur. Ce n'est pas une impossibilité car, c'était le cas en 1229 et en 1413 (108). Il faudrait dès lors aussi définir à quelle époque précise cette conjonction des deux fonctions eut lieu et si elle subsista ou bien si elle ne lut que temporaire pour le début du XIII^e et le début du XIV^e siècle. Nous ne pouvons pour l'instant tenter d'apporter une solution à ce problème dans le cadre de cet exposé. Selon toute vraisemblance, les échevins de la communauté rurale de Braine étaient choisis par le seigneur ainsi que le maire, autrefois vice-maire chargé d'aider le « villicus » dans sa tâche d'administration des biens du chapitre à Braine.

Les premières mentions de l'existence d'une communauté à Braine datent de la fin du XII^e siècle. En 1196, Baudouin VI, comte de Hainaut, défendit à l'avoué et au maire de lever des tailles et autres exactions (109). C'est donc qu'à cette époque une communauté était déjà installée sur le territoire de Braine. D'ailleurs, on fait encore remonter la mention d'habitants à Braine au début du XII^e siècle, soit en 1110 (110). A cette date, en effet, il est déjà fait mention d'un « parrochialis presbyter », c'est-à-dire d'un ecclésiastique qui desservait une paroisse et il est bien évident que ce dernier s'installe là où une population réclame les soins de son ministère.

(107) Ibidem, p. 365.

(108) DEVILLERS L., *Chartes du chapitre de Sainte Waudru*, Bruxelles, 1899, t. I, p. 154.

VERRIEST L., o.c., p. 367.

(109) DEVILLERS, L., o.c., p. 58.

(110) BRUWIER, M. et GYSSELING, J. : o.c., pp. 318-319.

Mais un document du début du XIV^e siècle nous est parvenu et nous indique d'une manière générale les droits dont jouissaient les habitants de Braine à cette époque ou plutôt quelles étaient leurs obligations. Cette charte confirme d'abord les libertés de ceux qui résidaient dans le cadre de l'avouerie. Ceux-ci paraissent être assez privilégiés car ils ne devaient rien au seigneur excepté ses droits, cens et juridictions et une rente de 20 livres de blanc en échange du droit de récupérer le bois mort et de jouir de certaines facilités dans le domaine seigneurial, notamment certains droits de pâturage. Le seigneur promettait également de respecter les us et coutumes du lieu (111).

Il semble qu'une certaine partie de la population n'était pas soumise au droit de meilleur catel (112). Nous ne pouvons déterminer depuis quelle époque ni quelle partie de la population jouissait de ce privilège.

La communauté était dirigée par un maire assisté d'échevins. C'est ce qui ressort d'un acte de 1304 (113).

En 1418, les amendes de justice prononcées par les échevins, « les plaintes par loi », appartenaient par moitié au chapitre et au seigneur (114). Ces échevins étaient chargés de faire respecter la paix. Leur juridiction s'exerçait sur tous les habitants du village et leur compétence n'avait d'autre limite que les domaines réservés au seigneur ou à son représentant, de plus, ils possédaient la juridiction gracieuse.

Comme toute communauté qui avait reçu des privilèges, et dans le cadre de ceux-ci, Braine jouissait de certains avantages : tels que le droit d'avoir des archives, un coffre pour les conserver, des fonctionnaires, des finances communales, etc...

Il existait à Braine une compagnie d'archers, le serment de saint Sébastien. Sa date de fondation reste inconnue. Ce serment participait à certaines réjouissances et cérémonies religieuses, notamment la procession de N. D. de Hal (115).

(111) STROOBANT C., p. 25.

(112) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c., p. 128.

(113) DEVILLERS, L. : o.c. p. 529.

(114) TARLIER J. et WAUTERS A. : o.c., p. 128.

(115) Idem, p. 129.

Somme toute, les institutions qui organisaient la vie à Braine nous apparaissent assez souples. A quoi devons-nous ce privilège ? A diverses causes pensons-nous : en premier lieu en raison de la situation du village à la frontière brabançonne qui imposait aux seigneurs de traiter les habitants avec douceur car ils auraient pu demander l'appui des Brabançons contre un seigneur trop dur, d'autre part parce que le village était administré par deux autorités : le seigneur et le chapitre et que leurs droits respectifs ne furent pas toujours clairement définis; et enfin grâce au fait que le chapitre avait gardé une certaine autorité; rappelons, en effet, que la seigneurie, en principe, formait un plain fief dépendant du chapitre (116) et il est bien connu que l'administration ecclésiastique a toujours été plus bienveillante que l'administration laïque.

CHAPITRE VI.

LES FAITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.

Comme le lecteur doit certainement le penser, Braine n'a guère connu d'industrie avant le XIX^e siècle. Bien sûr, une vie industrielle latente se manifestait là comme ailleurs. Nous voulons parler des artisans qui s'y étaient établis et qui subvenaient aux besoins primordiaux de la population locale et parfois aussi à ceux des habitants du château. Mais, à proprement parler, on ne peut appeler cela une activité industrielle.

La région, au cours des siècles, est restée totalement agricole. D'ailleurs, le Hainaut n'a jamais été un pays de villes avant le XIX^e siècle et il n'a vu se former au moyen âge qu'un seul centre urbain d'importance : Valenciennes. Le sol était bien cultivé; « très fertile et largement défriché, parsemé de grandes fermes abbatiales et de nombreux châteaux forts, le comté contrastait par ses paysages aimables et son extérieur florissant avec la pauvreté et la sauvagerie de l'Ardenne. Il fournissait aux régions voisines et particulièrement à la Flandre, une bonne partie des grains qu'elles consommaient. L'importance des classes rurales y dépassait de beaucoup celle de la population urbaine » (117).

(116) Idem, p. 127.

(117) PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*. Ed. illustrée. Bruxelles, sd; t. I, p. 338. (Pour le XIV^e siècle).



N^o 19.

Chapelle du BILOT — Inscription « Cette Chapelle fut bâtie à l'honneur de N.D. de Hal 1813 ».

On trouvera des renseignements généraux sur le domaine, l'exploitation agricole et l'agriculture au moyen âge et aux temps modernes dans les ouvrages mentionnés au (118).

Grâce à l'ouvrage magistral du Professeur Arnould, il nous est possible de donner un chiffre approximatif pour la population de Braine et Haut-Ittre à la fin du moyen âge et au début des temps modernes (119).

Nous possédons 10 indications pour les années 1365 à 1560-61.

En 1365, pour les deux localités, nous avons 166 feux dont 27 pour Haut-Ittre, soit 139 feux pour Braine. Donc, en gros, la popu-

(118) VERRIEST, L., o.c., Louvain, 1917-1956.

BLOCH, M., *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Paris, 1931-1961.

GENICOT, L., *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*. Namur, 1943.

JOURET, J., *Histoire économique de la Belgique*, Mons, 1937.

(119) ARNOULD, M., A., *Les dénombrements de foyers dans le comté de Hainaut*. Bruxelles, 1956.

lation de Haut-Ittre était le sixième de celle de Braine. Les chiffres ci-dessous donneront le total des feux pour les deux localités, mais il sera facile d'en retirer le sixième pour obtenir, approximativement s'entend, le nombre de feux que comportait Braine aux dates citées. Pour ces années, les feux des pauvres sont compris dans le chiffre avancé.

En 1406, 120 feux; 1424, 80; 1444, 117; 1469, 133; 1481, 123; 1531, 100, le chiffre des pauvres n'étant pas mentionné à part. En 1540-41, 187 feux dont 46 pauvres et enfin en 1560-61, 163 feux, dont 20 pauvres (120).



N° 20.
Chapelle au CABIAU — Inscription :
Henri I
de Gelle
a fait
baptiser
cette
chapelle
à l'honneur
de Notre
Dame de
Hal 1792

(120) ARNOULD, M. A., o.c., pp. 256-257.

Si l'on compte 4 à 5 habitants par feu, appréciation courante en démographie historique (121), on obtiendra facilement le chiffre approximatif de la population brainoise pour les dates précitées.

Rappelons qu'en 1740, Braine comptait 800 habitants, en 1784, 854 et 1.691 au 31 décembre 1831 (122). La population n'a donc cessé de croître jusqu'à nos jours, sauf au cours des périodes de crise.

Comme toute communauté à cette époque, Braine comptait des établissements de bienfaisance. Une table des pauvres subvenait à l'entretien des indigents du village; elle aurait été fondée par Othon de Trazegnies au XIII^e siècle (123).

Fort probablement un hôpital pour lépreux y fut fondé, la date en est inconnue (123).

Nous ignorons si avant le XIX^e siècle la localité était dotée d'une école et dans l'affirmative par qui elle avait été fondée et par qui elle était dirigée.

CHAPITRE VII.

QUELQUES TRAITS D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Au point de vue religieux, Braine faisait partie du diocèse de Cambrai, archidiaconat de Brabant, doyenné de Hal (124).

Dès le début du XII^e siècle, Braine peut être comptée comme paroisse : en effet, en 1110, il est fait mention d'un « parochialis presbyter » chargé du soin de l'autel du lieu (125). Ce qui indique qu'une population relativement nombreuse s'y était installée. Il

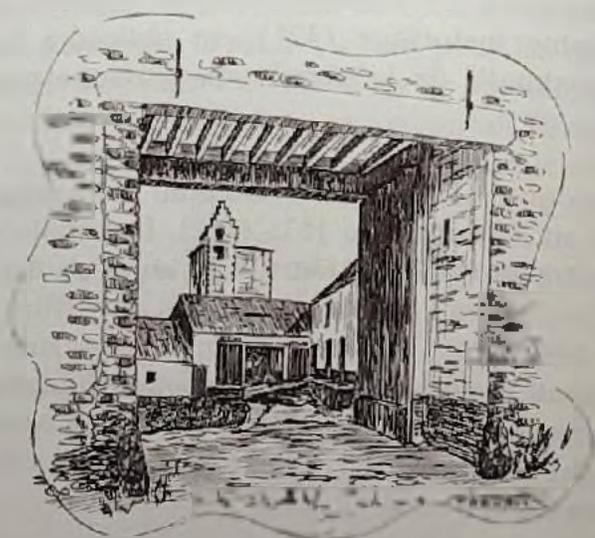
(121) ARNOULD, M. A., o.c., p. 292.

(122) TARLIER et WAUTERS, A., o.c., p. 125.

(123) TARLIER J., et WAUTERS, A., o.c., p. 133.

(124) DE MOREAU, E., *Histoire de l'église en Belgique*. Bruxelles, 1948, tome complémentaire, p. 150.

(125) BRUWIER, D. et GYSSELING, J., o.c., p. 319.



N° 21.

Ferme DESCHAMPS (entrée). — Du XVII^e siècle, remaniée au XIX^e siècle. Le millésime de 1647 se détache au-dessus de la porte d'entrée (1).

Tour de l'Ancien Manoir de la HAUTE POTTERIE. Flanquée d'une tourelle d'escalier (XVI^e s.) avec cave voûtée et trois salles superposées, ornées autrefois de cheminées gothiques (XVI^e s.). Celle de la salle supérieure était décorée d'une niche du XVI^e s. sculptée en pierre (1). Il est regrettable que le cachet original n'ait pu être maintenu.



N° 22.

Chapelle au BOIS de SAMME, dédiée à saint Cornélie, est la propriété de la comtesse de Briey.

est fort difficile de déterminer à quelle date la paroisse fut fondée et par qui exactement, l'autorité laïque, le chapitre de Sainte-Waudru ou l'évêque de Cambrai; les sources font défaut à ce sujet.

La population prenant de l'importance, l'autel devenu trop exigü, il fallut construire une église plus imposante. Celle-ci présentait des caractères romans et gothiques (126). L'édifice actuel date du XIX^e siècle, les travaux commencèrent en 1860 (127).

Anciennement deux bénéfices ecclésiastiques étaient à la collation du seigneur : les chapelles Notre-Dame et Sainte-Anne (128). Cette dernière avait été fondée par Marguerite de Montmorency; elle est aujourd'hui disparue.

Quant à la chapelle Notre-Dame-au-Bois, elle fut bâtie en 1740 à la lisière du bois du Chapitre (129). Il faut encore mentionner pour terminer la chapelle Sainte-Croix qui date du XVI^e siècle. Le 12 septembre 1550, l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, permit d'y célébrer la messe. Cet oratoire fut reconstruit quelques années plus tard et consacré le 19 avril 1617 par l'évêque de Cambrai, François Van der Burch; il est situé au lieu dit « le Mont Calvaire », au nord-ouest de l'église (129).

Au XIII^e siècle, vers 1230, une communauté de moniales de l'ordre de Cîteaux vint s'établir à Braine, dans un endroit nommé Lare, dans le but de fonder une abbaye, mais celle-ci fut rapidement transférée sur le territoire actuel de Wauthier-Braine (131).

CHAPITRE VIII. PRESENCES DU PASSE.

I. — LE CHATEAU.

« Le manoir, entouré de larges fosses, se compose d'un corps de logis flanqué de deux ailes en retour d'équerre et est cantonné de tours cylindriques à trois de ses angles.

(126) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 132.

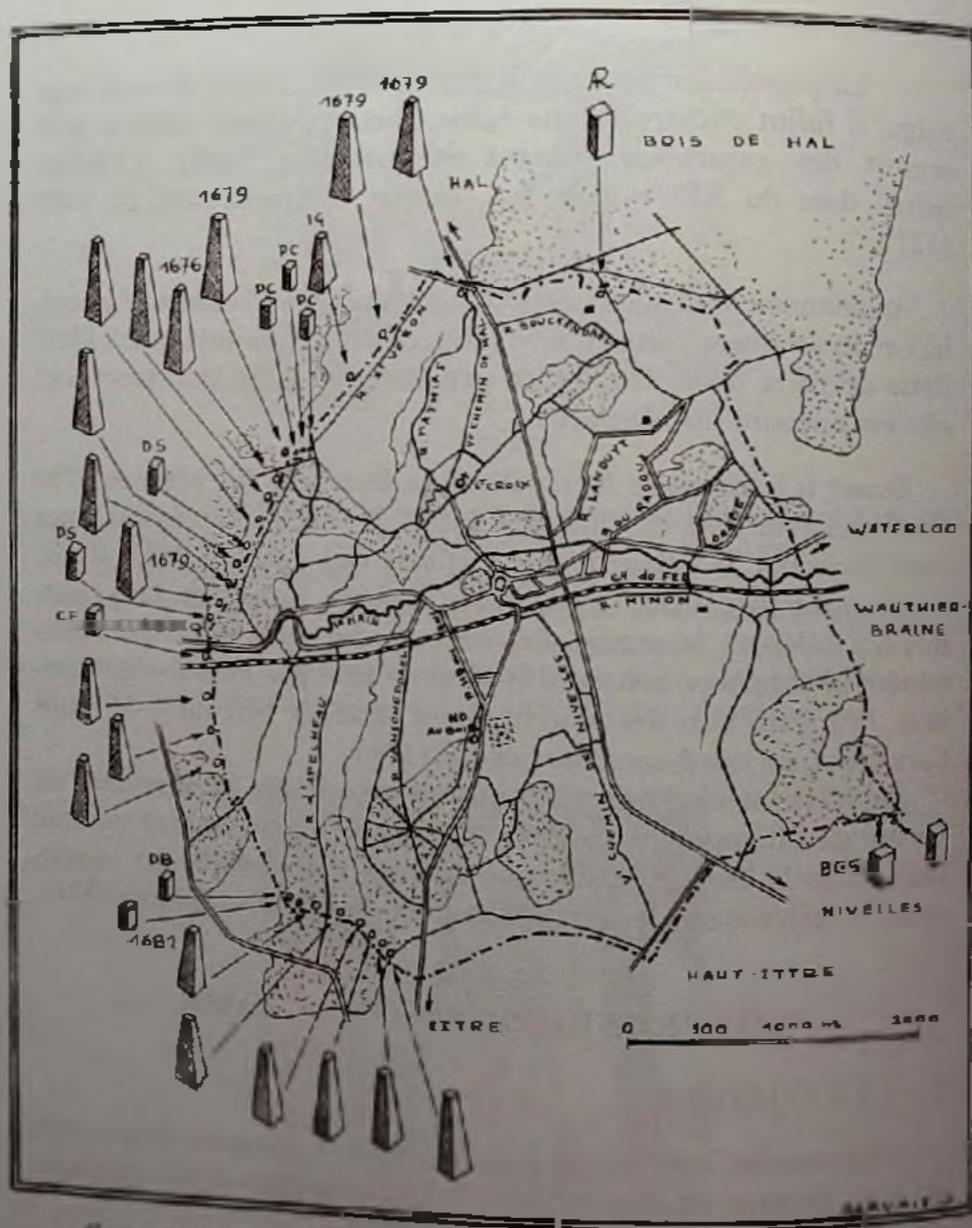
(127) KEMPENEERS, J., o.c., p. 33.

(128) TARLIER, J., et WAUTERS, A., o.c., p. 132.

(129) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 133.

(130) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 133.

(131) TARLIER, J. et WAUTERS, A., o.c., p. 126.



Carte des Bornes (7). délimitant la commune; elle découvre aux promeneurs les multiples témoins du passé, blottis depuis près de trois siècles dans nos bois, véritables réserves naturelles à sauvegarder.

La façade principale, remaniée au XVII^e siècle et située au fond de la cour d'honneur, présente une belle entrée monumentale en pierre, surmontée d'une fenêtre et d'une lucarne. Les deux bâtiments latéraux portent, à gauche, la date de 1615 et, à droite, celle de 1688 (132). Vers l'extérieur, l'aile occidentale, la moins remaniée, est faite, jusqu'aux linteaux des fenêtres du rez-de-chaussée, de gros moellons en grès gris; l'étage est en briques. La tour d'angle vers le sud est crénelée, tandis que la tour d'angle du nord est coiffée d'une toiture conique. Les fenêtres, intactes, sont toujours pourvues de leurs meneaux en pierre bleue.

L'aile orientale est cantonnée vers le sud seulement d'une tourelle d'angle moins importante, surmontée également d'une flèche conique » (133).

II LE PILORI.

Au milieu de la place du village se dresse le pilori, vestige curieux et émouvant des temps anciens. Autrefois ombragés par des tilleuls séculaires dont aujourd'hui il ne subsiste que quelques-uns, le pilori, le mieux conservé de Belgique, est le témoin de l'ancienne puissance des seigneurs de Braine. Erigé en 1521 par Maximilien de Hornes, il servait à exposer aux quolibets et aux sarcasmes de la foule les malandrins qui avaient encouru les foudres de la justice seigneuriale et qui étaient à cet effet entravés dans la lanterne qui couronne la colonne. A deux reprises, il fut menacé de destruction, en 1794, lors de la Révolution française et en 1838, lors de la construction de la route Nivelles-Hal. Mais, heureusement, l'arrêté royal du 31 décembre 1841 alloua 1.200 F à la commune pour sa restauration et l'adjonction d'une fontaine publique (134).

Il se compose de la manière suivante : au sommet de quatre hauts degrés, dont les trois supérieurs mesurent 60 cm de hauteur, construits sur un plan hexagonal de 1,50 m de côté, se dresse une épaisse colonne cylindrique de 3 m de haut à base moulurée hexagonale; une astragale sépare du fût une sorte de bourrelet

(132) En réalité 1681.

(133) BALOT, M., : o.c., pp. 27-28.

(134) TARLIER J. et WAUTERS, A. : o.c. p. 128.

qui tient la place du chapiteau et sur le pourtour duquel se déploie une banderolle portant une inscription gravée en creux; trois moulures s'étagent en pyramide au dessus du bourrelet et le relie à une plate-forme hexagonale à chaque angle de laquelle s'élève une colonnette, le fût de ces colonnettes est cylindrique, leur base est hexagonale, de même que leur chapiteau; ceux-ci reçoivent les retombées d'arcatures en anse de panier, à redents, au dessus desquelles règne un rebord saillant. Une colonnette qui se dressait au centre de la plate-forme a disparu. La lanterne a environ 2 m de haut (135).

III. LA MAISON DITE DU BAILLI.

Sur le côté nord de la place, s'élève la maison dite du Bailli. Son origine est peu claire : certains dateraient sa construction du XIV^e siècle, d'autres du XVI^e siècle. Quoiqu'il en soit, elle ne manque pas de cachet et son propriétaire actuel, M. l'architecte Thomas, l'a restaurée avec un goût certain. Dans son état présent, elle paraît remonter au XVI^e siècle. Elle est surtout caractérisée par un pignon à l'espagnole à 5 degrés qui vont décroissant vers le haut, pignon percé d'œils-de-bœuf et garni de pinacles. Les fenêtres à meneaux accentuent son charme désuet. Sur le côté est, une magnifique arcature en ogive perce la paroi et pourrait faire penser à une origine gothique de même que l'actuelle porte d'entrée sur la même face. Un rapprochement serait à faire avec la maison baillivale de Gaesbeck.

IV. L'ÉGLISE.

Son aspect extérieur n'offre rien de particulier. Construite d'après les plans de l'architecte Colon, elle est en forme de basilique à 3 nefs de style ogival-flamboyant. Elle compte 5 travées entre la tour et le chœur. A l'intérieur, dans une niche entre le chœur et la tribune réservée aux châtelains se trouve un mau-

(135) ROUSSEAU, H. : *Rapport sur les travaux de la section artistique de la commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1970*. Bull. des Commissions royales d'art et d'archéologie, t. 41, 1972, pp. 374-376.

KEMPENEERS, J. : o.c., p. 31.

solee en alhâtre qui serait celui de Maximilien de Hornes, décédé en 1542.

Ce mausolée ne porte aucune inscription et représente le défunt gisant, tête nue, mains jointes, revêtu de son armure et de la cotte de mailles aux armoiries de sa maison et portant le collier de la Toison d'Or. Deux angelots soutiennent un coussin sur lequel repose la tête du gisant tandis que ses pieds sont appuyés sur un lion (136). Selon certains auteurs, il serait attribué à J. Mone (137).

V. LE VIEUX CIMETIÈRE.

Dans le vieux cimetière qui jouxte l'église, on peut admirer en plus de nombreuses pierres tombales dont certaines remontant au XVI^e siècle, trois stations, fort abimées, hélas, d'un chemin de croix qui paraît remonter au XVI^e siècle. De forme monolithique et taillées dans la pierre bleue, selon une opinion bien documentée, elles auraient été offertes par Marguerite de Montmorency, veuve d'Arnould de Hornes. C'est ce qui apparaît d'un acte du 9 septembre 1513 donné par Jacques de Croy et qui octroie des indulgences à tous ceux qui fréquenteraient le dit chemin de croix (138).

D'autre part, en 1550, lors de l'érection de la chapelle Sainte-Croix, le magistrat de Braine fit aussi placer 4 stations représentant des scènes de la passion sur le chemin menant de l'église à la chapelle.

Sont-ce celles-ci ou celles de 1513 ? Nous laissons au lecteur le soin d'y répondre selon son idée.

En quittant la « maison du bailli » sur la droite se dresse un if magnifique qui, selon la tradition, aurait été planté le jour de l'exécution des Comtes d'Egmont et de Hornes, en 1568.

(136) KEMPENEERS, J. : o.c., p. 35.

TARLIER, J. et WAUTERS, A. : o.c., p. 132.

(137) SAINTENOY, P. : *Le sculpteur Jean Mone*, Bruxelles, 1931, pp. 65-66.

(138) STROOBANT, C. : o.c. pp. 131-133.

VI. LE MOULIN BANAL ET LA BRASSERIE.

L'existence d'un moulin banal, propriété du seigneur, est attestée dès 1226 (139). Les manants de Braine étaient obligés d'y aller moudre leur blé moyennant redevance évidemment. Placé sur le Hain, il était autrefois actionné par deux roues à aubes dont une seule subsiste aujourd'hui. Les bâtiments actuels paraissent remonter au XVII^e siècle. Le pont sur la rivière est lui aussi très ancien et consiste en deux arches. Sur la droite : la vieille brasserie, elle aussi banale. Le coin offre un charme particulier et pittoresque. L'eau tombe en une cascade cristalline sur la vieille roue patinée et moussue (140). Hélas, cette relique est dans un état d'abandon prononcé. Une intervention des pouvoirs publics serait souhaitée en vue d'un classement éventuel. Il est heureux de noter cependant qu'une initiative récente de l'échevin L. Devreux nous permet d'espérer une action efficace en vue de sa réfection.

VII. LA CHAPELLE SAINTE-CROIX.

Lorsqu'on quitte la place et passant par le vieux pont, en laissant à sa droite le moulin, on emprunte un chemin montueux qui conduit au hameau des Monts, au nord du village. De là, par un sentier raide et raboteux, on accède au « mont calvaire », où surgit la chapelle Sainte-Croix. Celle-ci date du XVI^e siècle et fut construite sur un terrain acheté en commun par le magistrat, le seigneur et le curé.

Sur le chemin qui mène de l'église à la chapelle, le magistrat fit élever 4 stations, rappelons-le, commémorant la passion du Christ. En 1550, Robert de Croy, évêque de Cambrai, approuva l'érection d'une confrérie religieuse et la fondation d'une procession solennelle le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre). En 1616, une chapelle plus grande fut construite, c'est celle qui subsiste encore de nos jours. Elle fut consacrée le 19 avril 1617 par François Van der Burch, archevêque de Cambrai. L'institution de la confrérie de la ste Croix fut approuvée

(139) TARTIER J. et WAUTERS, A. : o.c., p. 129.
(140) KEMPENEERS, J., o.c., p. 40.



Le village en 1601 — Reproduction d'une enluminure (n° 11) extraite de l'un des 14 albums de CROY et classée à la section des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale Autrichienne à Vienne. Cet album (MIN 50, GR 760, VIENNE, IV année 1601-1755) est intitulé : « Vues et perspectives : Braine-le-Comte - Hal - Lessines - Enghien » (8).

par le pape Innocent X, le 31 juillet 1654 (141). Peu à peu, ce pèlerinage tomba en désuétude et actuellement seuls les promeneurs avides de quelques instants de calme, fréquentent ce lieu empreint de charme et de paix, ombragé par un tilleul multi-séculaire, un des plus beaux arbres de Belgique (142).

VIII. LES MONTS.

Un peu à l'ouest de la Chapelle Sainte-Croix, s'élèvent, au lieu dit « les Monts », trois laites dont le plus élevé est surmonté par un calvaire : « le Bon Dieu des Monts ». Celui-ci fut érigé par la confrérie Sainte-Croix en 1673. Son socle porte le chronogramme — sIt sUper / popULUM / beneDICTIo / tUa — et supporte une grande croix en pierre bleue à laquelle est accroché un Christ en pierre blanche. Bien que restauré, il y a une trentaine d'années (1932) il est aujourd'hui dans un piteux état.

Ces monticules de forme ovoïde-circulaire, au nombre de deux, trois ou quatre suivant les auteurs, s'élèvent au nord-ouest de l'église. On se perd en conjectures sur leur nature. C'est à tort, semble-t-il, que certains auteurs ont voulu y voir une œuvre de la nature ou encore quelques tumulus de l'époque gallo-romaine renfermant les restes de Brennus. Il semblerait plutôt qu'il faille peut-être donner une signification d'ordre défensif d'origine médiévale (143). Seules des fouilles rigoureusement menées pourront apporter une réponse satisfaisante à ce problème. Elles tardent à venir !

IX. LA CHAPELLE NOTRE-DAME-AU-BOIS.

A environ 700 m au sud de l'église s'encadre dans un massif boisé, la chapelle Notre-Dame-au-Bois. Bâtie en 1740 à l'orée du bois du Chapitre, elle borde le chemin qui mène de Braine à Ittre. L'unique nef est couronnée d'un petit clocheton. Le chœur est formé d'une abside à 5 pans.

(141) STROOBANT, C., o.c., pp. 131-138.

(142) CHALON, J. : *Les arbres fétiches*, Bruxelles, 1898, pp. 79-80.

(143) VAN BELLE, J.L. : *Les Monts : Tumulus ou mottes ?* Folklore Brabançon, n° 170, 1966, pp. 165-184. Leur hauteur est de respectivement 21,1 et 19 m.

Elle est aujourd'hui encore l'objet d'un pèlerinage annuel. Le dimanche qui suit le 2 juillet, une procession solennelle s'y rend au départ de l'église. Une chapelle plus simple avait été construite auparavant, au début du XVIII^e siècle. La pierre votive en est encore visible de nos jours, encadrée dans la façade de la chapelle actuelle, construite par le bailli Marchand (144). Elle portait l'inscription « S. Marie, refuge de ceux qui sont vexés de la fièvre, prie pour nous ».



Outre ces curiosités notoires, il nous faut encore mentionner les grandes bornes, les portiques, les fermes et les nombreuses petites chapelles disséminées sur tout le territoire de la commune.

X. LES GRANDES BORNES.

Au nombre de 6, posées au XVII^e siècle, elles délimitaient le territoire de la commune. De forme pyramidale, elles ont les dimensions suivantes : 1,20 m de hauteur, 40 cm de côté à la base et 15 cm au sommet. Elles sont datées de 1676/1679/1681. Elles portent toutes l'inscription BRAINE LE CHAU. Elles sont encore conservées le long des limites nord-ouest et sud-ouest du village principalement dans le Bois Séroux et les Bois d'Apecheau et du Chapitre. Deux sont encore visibles pour le touriste rue St-Véron (145).

XI-XII. LES VIEILLES FERMES.

Des antiques fermes qui autrefois parsemaient le territoire de Braine, quelques-unes subsistent, notamment la ferme Deschamps. Jadis, fief dépendant du seigneur de Braine, elle avait un maire et des tenanciers jurés. Ce fief comprenait une ferme avec tour, granges, étables, jardins, divers cens et 12 bonniers de terre, bois et prés. Les habitants de ce fief étaient tenus eux aussi de faire mou-

(144) KEMPENEERS, J., o.c., pp. 44-47.

TARLIER, J. et WAUTERS, A. : o.c., p. 132.

(145) VAN BELLE, J.L. : *Les Bornes de Braine le Château : Folklore Brabançon*, n° 171, 1966, pp. 258-264.



La Grand Place en 1900 (D'après la carte postale n° 7 des Ed. Van Lacthem) — La ferme DUCHESNE « Blondel » et la maison HALLEMANS, brûlées en 1940. Le beau portique HALLEMANS fut malheureusement transporté à l'Hermitte (Braine-l'Alleud) par l'abbé Thibaut de Maisières.

dre leur grain au moulin banal, mais ils passaient de suite après le seigneur et ne payaient pas de redevance pour la mouture du froment et demi-redevance pour celle du seigle (146).

Cette ferme est située rue Minon, non loin de la route de Wauthier-Braine, sur le versant sud de la vallée, à 800 m environ du centre du village. De forme carrée, les bâtiments étaient autrefois flanqués d'une tour carrée, elle aussi aujourd'hui décapitée, qui présente vers l'intérieur, à l'ouest, un pignon remarquable à angles rentrants et sortants (147).

La ferme rose ou Binchefort (?)

Située à l'ouest de l'église, à quelques 600 m de celle-ci, elle a conservé son aspect massif d'autrefois, qui accentue son caract-

(146) FARLIER, J. et WALTERS, A., o.c. p. 131.

(147) KEMPENEERS, J. : o.c. p. 47.

ère brabançon prononcé; elle a conservé un portique en pierre qui porte sur sa clef de voûte un blason aux armes des de Hornes.

XIII-XVI. LES PORTIQUES.

Nous signalons encore aux touristes curieux quelques portiques remarquables qui ornent l'entrée de certaines constructions. Ainsi ceux de la maison du bailli, de la ferme rose — cités plus haut — celui du vieux cimetière et enfin celui de la ferme du petit beau bois (rue Notre-Dame-aux-Bois).

XVI-XX. LES PETITES CHAPELLES.

Nous achèverons ce rapide panorama des curiosités en signalant la présence de nombreuses petites chapelles (54 au total), disséminées sous les frondaisons. Certains de ces témoins de la piété populaire sont anciens, et semblent remonter jusqu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, notamment la chapelle du Bilot, de la bruyère Mathias, de la ferme rose, et Ermitage.



Ces quelques pages ont eu pour but de retracer brièvement l'histoire de ce charmant coin de Brabant et d'y replacer dans leur contexte les témoins que le passé lui a légués. Nous aurions manqué notre but si nous avions convié le lecteur à ne visiter que la Grand'Place et ses abords immédiats. Au contraire, nous l'invitons à s'écarter des sentiers battus et à nous suivre à travers prés et bocages, bruyères et bois. Une carte située en tête de cette brève esquisse permettra au promeneur de s'orienter et de rester en contact étroit avec les charmes de la nature et de l'histoire que la civilisation n'a pas encore saccagés.

H. MEURANT - J. L. VAN BELLE.

REFERENCES SE RAPPORTANT AUX LEGENDES DES GRAVURES.

- (1) *Inventaire sommaire des objets d'art de l'arrondissement de Nivelles, province de Brabant*. Commission Royale des Monuments et des Sites, 1961.
- (2) *Liste des Monuments et Sites classés suivant les dispositions de la loi du 7 août 1931 sur la conservation des Monuments et des Sites*. 1963.
- (3) *Inventaire des œuvres d'art existant dans les édifices publics des Communes de l'arrondissement de Nivelles*. Bruxelles, 1912.
- (4) Comte J. de BORCHGRAVE d'ALTENA *Notes pour servir à l'Inventaire des œuvres d'art du Brabant, arrondissement de Nivelles*. Bruxelles, 1957.
- (5) A.G.R.A.E. 2543. *Eglise Saint Remy - Fabrique d'église*.
D'après « Comptes et Renseignements faits par TOUSSAINT LOCOUET Mambourg de l'Eglise de Braine-le-Château en 1542-1543 ».
Extrait : page 15 : Aultres despens faictes et payées, a cause du service de feu Monseigneur de GAESBEECO...
page 17 : « A Jehan du Pont, machon, pour avoir repavé la sepulture de Monseigneur, XII B. »
A noter que l'accumulation de travaux repris en pages 16-17-18 de ce compte, prouve l'ampleur des funérailles de ce puissant seigneur.
- (6) Le seul de la « catégorie A » du *Répertoire des biens culturels importants* d'après la note reçue le 16 avril 1964 de Madame Derveaux, attachée aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire.
- (7) J. L. VAN BELLE, *Les Bornes de Braine-le-Château*, Folklore Brabançon, n° 171, 1966, p. 264, note 11.
- (8) Il s'agit d'une des 752 vues que possèdent les AGR (sous forme de microfilms). Voir *Fonds National de la recherche scientifique - Commission interuniversitaire du microfilm* (A.G.R. S.I., 958, IV, p. 30) et J. RUWET : *Les archives et bibliothèques de Vienne et l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1956, p. 760. Manuscrits.
- (9) D'après le plan de V. G. MARTINY et son étude : *Le Pilon de Braine-le-Château* Brabant, n° 11, 1959, p. 13.
- (10) D'après les notes explicatives de la col. 83 se rapportant à la planche n° 24 de l'architecte J. RENAIT. L'EMULATION, publication manuelle de la Centrale d'architecture de Belgique, 1878, 4^e année.

- (11) Voir le Diplôme Original n° 7405 décerné à la commune de Braine-le-Château par le ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène, administration des affaires provinciales et communales. Fait à Bruxelles le 21 juillet 1923.

Puisse ce travail d'équipe :
« LA TAILLE D'AULME » mieux faire connaître un beau coin de notre
« Roman PAIS DE BRABANT ».

M. DANAU.



ARMOIRIES des Comtes de HORNES devenues celles de la Commune de Braine-le-Château.

« Ecartelé : aux 1. et 4. d'or à trois huchets de gueules, viroles d'argent; au 2. de sablé au lion d'argent; au 3. d'hermine à la bonde, de gueules chargées de trois coquilles d'or posées dans le sens de la bonde, l'écu sommé d'un haume posé de profil et entouré du Collier de la Toison d'Or. » (11).

De la Palette du Peintre à la Rame du Galerien

(Vie de Conrad Schotte)

par Robert Van den Haute

(suite)

IV.

POISON ET VOLS EN CASCADE

Marie menait simultanément deux actions offensives peu édifiantes. Outre le dessein d'assassiner van den Dycke elle faisait la vie dure à la famille de son mari. Là aussi il fut question de poignard et de poison. Délaissons donc provisoirement le fonctionnaire de la Chambre des Comptes pour aller du côté des Schotte.

La grande ennemie de Marie dans ce milieu était la servante, celle-là même que le clerc du sang avait eu pour maîtresse avant de la rencontrer. Marie eut bien voulu que Conrad la tue sous le prétexte, inventé de toutes pièces, qu'elle se plaisait à repandre sur eux des bruits fort compromettants. Sur son refus, elle paria de faire appel à un ribaud qui, disait-elle, pour cinq menues pièces d'or, se serait fait un plaisir de commettre le crime.

Voulant sauver la servante, Conrad, comme il l'avait fait pour van den Dycke, accepta non sans avoir proclamé préalablement qu'il n'aimait point attenter à la vie des filles d'Eve pour la raison, disait-il, que nous sommes tous ici-bas grâce à elles (*want wy allen van vrouwen comen*). Son agrément ne satisfit Marie qu'à moitié: trop souvent déjà Conrad lui avait ménagé de grosses déceptions. Elle chercha d'autres stratagèmes.

Elle commença par réconcilier Conrad avec les siens, ce qui se fit sans peine. Cela permit à Marie d'avoir à nouveau ses grandes et petites entrées chez les Schotte.

On était tout à la joie de voir l'amitié rétablie que déjà Marie apprenait à Conrad qu'elle tenait de bonne source que la belle-mère manœuvrait sous cape pour favoriser les enfants de son premier mariage au détriment de ceux de Jean Schotte le Vieux. Quelques jours plus tard, elle lui demanda s'il ne serait pas sage de mettre en lieu sûr ce que le père Schotte avait de plus précieux et le restituer après la mort de la belle-mère laquelle, pour l'heure, ne jouissait pas d'une excellente santé.

Ces arguments finirent par porter et Marie aborda alors le premier point de son programme, à savoir : enlever les plats en étain qui se trouvaient dans une corbeille posée sur une étagère dans la cuisine des parents.

Conrad alla voir son père mais revint les mains vides, n'ayant pu se résoudre à cette besogne; il vint dire à Marie qu'il y avait du monde dans la demeure paternelle.

Pendant deux mois Marie ne cessa d'exprimer ses « craintes » quant aux intentions peu louables qu'elle prêtait à la belle-mère. Un jour elle lui rendit visite en compagnie de Conrad. On parla de choses et autres et à certain moment Marie demanda un peu de persil car il n'y en avait plus dans son jardin, disait-elle. Les deux femmes allèrent au jardin potager et Conrad devait mettre cette absence à profit pour dérober les plats en étain. Aculé, le malheureux s'exécuta mais n'en prit que deux; aussi se fit-il copieusement blâmer et ridiculiser au retour.

On recommença l'opération jusqu'à épuisement de la douzaine. On ne s'aperçut de rien et il est à croire que lesdits plats ne servaient qu'aux jours de fêtes. Une fois que Marie eut bien enfermé la série dans un placard (*schappray*), elle avoua cyniquement à Conrad qu'il s'agissait purement et simplement d'un vol pour pouvoir compromettre la servante! « Comme cela cette prostituée (*die hoere*) sera congédiée, disait-elle, et comme elle l'espérait, déférée à la justice ».

Pour ne pas garder les plats chez elle — les beaux-parents pouvaient la suspecter — elle demanda à Conrad d'aller les vendre chez les Portugais (*india porteguesers huysen*) de la ville ou, si cela lui inspirait trop de crainte, chez ceux de Malines. Scandalisé, il exigea de pouvoir aller restituer le butin à son père, à quoi Marie répondit qu'elle préférerait plutôt jeter les plats dans la fosse d'aisance (*in het privaet*).

Les Schotte, de leur côté, cherchaient à mettre la main sur le voleur. Craignant une perquisition, Marie alla trois mois plus tard, enfour le tout, avec l'aide de Conrad, dans le glacis des remparts de la ville près du Wollendries, c'est-à-dire du côté de l'actuelle rue aux Laines.

L'exploit n'ayant pas produit le résultats qu'on en escomptait — jeter le discrédit sur la servante, — il fallut le rééditer sur une plus grande échelle.

Marie décida, cette fois, de voler le linge, l'argent et les bijoux de ses beaux-parents. Pour pouvoir opérer à l'aise, elle amena l'abbé de Dieleghem à inviter les Schotte qu'il connaissait bien, au refuge urbain de son monastère, située, on s'en souvient, près de l'actuelle place Saint-Géry. Cela n'eut pas de suite.

Elle s'adressa alors à un religieux de cette même abbaye et l'invita à écrire à sa marraine, l'épouse de Jean Schotte le Vieux. Prétexte? La belle-mère possédait un tableau sur lequel étaient représentés les parents du moine. Marie lui fit comprendre qu'en insistant un peu, ledit tableau irait enrichir le patrimoine artistique de Dieleghem. Il s'agissait d'un tryptique, le portrait des donateurs se trouvant sur les volets (*een tafereel met twee dueren*).

Cette nouvelle invention de Marie n'eut pas plus de succès que la précédente, le trajet Bruxelles - Dieleghem était bien trop long pour les parents et la montée vers l'abbaye était une des plus roides de l'agglomération bruxelloise.

Il fallut donc trouver autre chose et appliquer aux grands maux les grands remèdes. Marie rendit visite aux beaux-parents et profita d'un moment d'inattention pour dérober la clé de la chambre basse (*neercamera*). De retour chez elle, elle chargea Conrad d'en faire une copie sur l'heure. Celui-ci s'aboucha avec une voisine à qui il raconta qu'il était fort ennuyé ayant perdu sa clé. Pour éviter la colère de Marie il lui demanda d'envoyer son fils chez le serrurier Boudewyn habitant « *boven pepercorensborre* » (44) pour réparer le malheur. Il n'aurait qu'à dire que c'était la clé de l'écurie du clerc du sang. Pour prix de sa collaboration, le jeune recevrait des chausses et des souliers usagés (*quade cousen ende quade schoenen*).

Le lendemain, la commère reçut à nouveau la visite de Conrad qui paraissait plus navré encore que la veille : il s'était trompé de clé, hier! Subterfuge évidemment, car il s'agissait, cette fois, de celle d'une autre porte des Schotte. Il compta plus que jamais

(44) Cette pompe publique se trouvait dans la rue de l'Empereur à proximité de la rue de l'Hôpital (Henne et Wauters : o.c., t. III, p. 137).

sur la bonne obligeance et sur la discrétion de la voisine mais celle-ci refusa, son fils, qui était apprenti sculpteur, ne pouvait s'absenter de l'atelier. Conrad parvint à s'arranger, en cachette, avec le jeune homme qui alla chez un autre serrurier domicilié au coin de la « *Pongelmerct* » (45).

Et Marie se trouva ainsi en possession des instruments nécessaires pour entrer chez les beaux-parents et plus particulièrement dans cette chambre basse. Inutile de dire que les clés « empruntées » avaient été, le jour même, rendues à leur crochet habituel.

Un mois se passa sans qu'il fût question d'aller cambrioler, l'affaire menée contre Maître van den Dycke battant son plein.

Puis un jour elle demanda à Conrad d'aller prendre les bijoux et l'argent de son père, l'assurant qu'on lui avait rapporté, à nouveau, que la belle-mère racontait à ses confidentes — dont il faut toujours se méfier — que le petit trésor familial profiterait à ses enfants et non à ceux de son second mari. Elle l'assura de l'honnêteté de ses intentions et que celles-ci n'avaient rien de commun avec l'histoire des plats en étain. Il ne s'agissait pas de voler mais bien de faire œuvre pie, disait-elle, ajoutant qu'aucun juge au monde n'oserait lui en faire grief (*geen rechter soude daer mogen recht over doen*).

Les desseins prêtés à la belle-mère affligèrent Conrad mais pas assez pourtant — pour l'instant du moins — pour l'amener à cambrioler la maison de son père.

Contrariée, Marie, regretta, pour la tantième fois, que le Seigneur ne l'ait faite homme. « Le vol des plats en étain je l'eus fait moi-même si je n'avais été enceinte ». Mais à quoi bon, même pour les actes les plus honnêtes et les plus utiles, on ne récoltait que déception sur déception avec Conrad.

Elle chercha alors à empoisonner la belle-mère.

Quelque temps auparavant elle avait chargé Conrad d'aller acheter du sublimé corrosif (*corasyf Regael olle fenyn*) dans une « *clayn*

(45) Nom donné jadis au Marais Saint-Jean (actuelle place Saint-Jean); le nom de ce marché vient du fait qu'on n'y débitait le grain que par petites quantités ou à la livre, tandis qu'à la Halle au Blé, si se près de là, cette denrée se vendait en gros (Henne et Wauters : o.c., t. III, p. 77).

specerye » portant enseigne « opten beyaert » en face des « Vier emmers ». Ladite épicerie était située dans la rue de la Montagne, au n° 66 actuel, tandis que l'hôtellerie « Aux Quatre Seaux » était établie de l'autre côté de la rue non loin de la rue d'Arenberg.

Conrad avait expliqué au marchand que le produit devait être mélangé à certaines couleurs employées dans l'exercice de son art. L'épicier, qui était borgne, nous apprend le document, ne se montra pas plus curieux.

Avec cette poudre Marie prépara une bouillie (een pappeken) et demanda à Conrad de la porter à la belle-mère; elle en tomberait comme frappée d'apoplexie, prétendait-elle; il pouvait en donner aussi à son père, comme cela les biens seraient pour lui. Conrad refusa.

Peu après l'époque « où les mûres étalent bonnes à cueillir », dira un témoin, Marie faillit réussir dans son entreprise criminelle.

La mère Schotte avait pour habitude de boire de la bière de houblon (hoppe) aux repas. On ne peut perdre de vue qu'il n'y avait pas encore de café sur le marché. Un dimanche après-midi elle avait envoyé Willemyne Appelmans, qui était venue lui rendre visite, chercher une cruche de cette bière. Pour se rendre à l'auberge, la jeune femme devait passer devant l'habitation du clerc du sang. Marie, qui était toujours à l'affût, la vit et l'interpella pour savoir où elle se rendait. On causa un peu puis Willemyne poursuivit son chemin non sans promettre de repasser, Marie ayant promis de lui donner, à son retour, un morceau de tissu pour qu'elle s'en fasse un col (halsdoack).

Lorsque la demoiselle entra à l'auberge « In de Bueckeke », celle-ci était vide. Dame, c'était l'heure de la sieste. Willemyne patienta un moment, puis appela. Personne ne venant, elle descendit à la cave, se tira une pinte de bière qu'elle but à l'aise, puis remplit sa cruche. Lorsqu'elle remonta, il n'y avait âme qui vive. Pressée de recevoir le cadeau promis par Marie, elle n'attendit pas et prit le chemin du retour.

Elle entra chez Marie. Celle-ci étant à l'étage avec ses enfants, invita la jeune femme à l'y rejoindre. Celle-ci déposa sa cruche sur le bac de la cuisine et monta. On fouilla dans tous les coins et recoins pour mettre la main sur la clé du coffre contenant le tissu pour le col. On chercha tant et bien que Willemyne n'eut pu dire si, pendant tout ce temps, Marie était descendue ou pas.

De retour chez les Schotte, elle porta la bière à la cuisine et alla aider la belle-mère à dresser la table. Sur ces entrefaites, le

fil d'une des filles de la maison entra en bolide, courut à la cruche et en but une lampée. L'instant d'après il se mit à hurler de douleur et à appeler sa marraine, c'est-à-dire la belle-mère. Willemyne fit vomir l'enfant, ce qui le sauva mais il resta dérangé toute la soirée.

Intriguée, Willemyne se mit une goutte de bière sur la langue et constata que le goût en était fort amer. Elle versa le contenu de la cruche dans une terrine et il se forma un dépôt blanchâtre pareil à de la chaux. On rinça la cruche et on courut à la même auberge chercher de la bière du même tonneau. Son goût, cette fois, était normal et ne provoqua aucun malaise!

Là-dessus Marie arriva au terme d'une nouvelle grossesse. Alitée et réduite à l'inactivité, elle accoucha non seulement d'un enfant mais aussi d'une foule de projets les uns plus ignobles que les autres.

Elle commença par faire des « confidences » à Conrad, lui racontant que son mari la trompait avec la servante; que la gourgandine lui soustrait de l'argent chaque fois qu'il rentrait ivre, comme à l'accoutumée, et qu'elle allait jusqu'à pulser dans la bourse du clerc pendant qu'elle l'aïdait à se déshabiller. Pas plus tard que la veille, elle lui avait encore dérobé trois philippes! Ah! que n'aurait-elle donné pour connaître le montant des pseudo-économies de cette garce!

Eplorée, elle sollicitait l'aide de Conrad et de son élève Hansken Broyaerts.

Son plan était le suivant, car elle avait tout prévu. Conrad attendrait la « maerte » et lui proposerait de boire en sa compagnie. On continuerait à trinquer. Une fois ivre, la servante serait jetée sur le lit dans la chambre où Hanskens logeait pour l'heure et on subtiliserait l'aumônière (amonlerken) en culr qu'elle portait sous ses jupes.

Marie, dont le langage se caractérise toujours par une crudité rare dans la bouche d'une femme, invitait Conrad à abuser de la malheureuse (Werptse opt bedde ende doet uwan wille mel die hoere) qu'on voudra bien traduire sans notre concours. Elle ajouta encore qu'elle préférerait que ce fût Conrad qui eut des relations avec la servante plutôt que son mari.

Une fois l'aumônière enlevée, il fallait la porter à Marie afin qu'elle en examine le contenu, après quoi on la remettrait où on l'avait prise.

Ainsi dit ainsi fait. Quand on lui monta l'aumônière, le clerc du sang était rentré et cuvait sa boisson dans le lit aux côtés de sa femme. Pour éviter qu'au cas où il s'éveillait, il ne vit ce que faisait Marie, on tira la tenture de l'alcove (de **gordyn van de coetse**) et on en couvrit le dormeur.

Lorsque Conrad alla rapporter l'objet « emprunté », la chambre était vide, la servante étant allée coucher chez les enfants du clerc.

Ce ne fut que le lendemain que la malheureuse constata que ses économies — honnêtes ou pas, on ne sait — soit 24 florins, avaient disparu. Elle courut l'annoncer à Marie qui n'eut même pas l'hypocrisie de simuler l'étonnement mais, au contraire, lui demanda d'où elle tenait cet argent. Un mot en amenant un autre, cela tourna à la dispute.

Mise au courant de l'événement par son fils Hansken, Marguerite Schotte accourut et dut jouer au médiateur; voyant que cela allait tourner au drame, elle invita la servante à quitter la maison sans tarder pour éviter les complications avec le clerc du sang. La malheureuse refusa, voulant ravoir son argent. Marie ordonna alors à Conrad de la jeter dehors manu militari et de lui botter l'arrière-train (**metten haisse de dore vuyt stoten ende haer kackhuys verwermen**), ce qu'il ne fit point.

Désespérée, la malheureuse finit par se rendre au conseils de Marguerite Schotte.

**

Marie repensa aux bijoux de ses beaux-parents. Elle fit rééditer l'invitation à Dieleghem, mais sans plus de succès.

Elle décida alors de frapper un grand coup et cela, à l'occasion de la kermesse de la paroisse de Saint-Nicolas, ayant appris que les Schotte iraient y banqueter chez une de leurs filles. Malheureusement, le père rentra fort tôt l'après-midi et ne quitta plus la maison, ce dont Marie fut triste et désolée (**droef en desolaet**).

Vint la kermesse de Saint-Géry (semaine du 11 août), paroisse où résidaient également des membres de la famille.

Les parents partis, Marie donna les clés contrefaites à Conrad pour aller prendre ce qu'elle convoitait depuis si longtemps. Il fit mine d'obéir mais revint disant que la servante était là. Le malheur voulut qu'à ce même moment Hansken arriva, porteur d'une lettre dont le père Schotte désirait une copie urgente. Ceci fait, Marie

conseilla à Hansken de porter l'écrit chez les beaux-parents, qui devaient être à Saint-Géry, et de revenir aussitôt.

A son retour, elle lui demanda qui était attablé là-bas. Hansken y avait vu, entre autres, ses grands-parents et la servante et il ajouta qu'on venait de mettre le pot-au-feu sur la table (**den hutsepot ter tafelen**).

Cette fois la voie était libre. Marie somma Conrad d'aller prendre l'argenterie et les bijoux et de mettre le tout dans un traversin (**een flauwyn**) pour les lui amener.

Croyait-il vraiment que les intentions de sa belle-sœur étaient louables et qu'elle voulait réellement mettre tout cela en lieu sûr? On a peine à le croire à moins qu'il ne fut un grand naïf! Le caractère de Conrad est difficile à pénétrer. En tous cas, il s'exécuta et rapporta le contenu du coffre de son père ainsi que la vaisselle et les couverts en argent.

Lorsqu'il rentra avec tout cela au logis, il y trouva la sage-femme de Marie devisant avec cette dernière. Voyant le sac improvisé, abondamment rempli et faisant un bruit métallique, l'accoucheuse dit à la maîtresse de maison : « Conrad vous apporte du cuivre et il est fort chargé ». Jamais à court d'imagination, l'interpellée répondit : « Non, non! Ce sont des vêtements et autres objets qu'on veut seulement de lui renvoyer d'Anvers ». Elle entraîna aussitôt Conrad dans la chambre basse et enferma le butin dans un coffre disant, pour la tantième fois, que le père Schotte serait bien heureux de récupérer cela plus tard. Elle sortit alors d'un autre coffre un vêtement d'homme qu'elle alla montrer à la sage-femme comme preuve de ce qu'elle avait avancé. Ainsi les apparences étaient sauvées.

Jamais assouvie, elle voulut que Conrad retournât sur le champ voir s'il n'y avait plus rien à glâner dans la maison des parents pour contrecarrer la rapacité de la belle-mère, mais Conrad refusa.

Lorsque, vers les six heures du soir, le clerc du sang rentra, Marie lui montra le produit de la journée et insista sur la nécessité d'une seconde expédition aujourd'hui même, mais il lui répondit que ce n'était pas possible, ayant vu, en passant, son père assis sur le seuil de la maison. A vrai dire, il se trompait et quand Marie l'apprit, son mari se fit sonner les cloches.

Jean Schotte partit matin le lendemain à destination de Termonde (**naer Dermonde**). Dans la crainte que, lorsque les parents viendraient annoncer le vol, Conrad ne se mit à trembler comme

une rame à haricots (*hy soude staen beven gelyck een Rys*), il lui fit seller un cheval et l'emmena en tournée.

Ce fut Jacob Schotte qui vint annoncer à Marie que l'argenterie et les bijoux des parents avaient disparu et qu'une somme de 200 florins avait été enlevée de l'écrtoire (*scritoire*) du père. Elle répondit que, personnellement, elle soupçonnait la servante d'avoir fait le coup. Mais une fois Jacob hors de la maison, Marie alla en hâte enfouir le tout dans son jardin, dans la crainte d'une éventuelle perquisition domiciliaire, bien qu'on y eût regardé à deux fois d'en faire chez le clerc du sang.

Le « trésor » resta enterré durant une quarantaine de jours, après quoi on le récupéra pour le déposer dans un coffret. Mais où mettre celui-ci?

Marie eut vite trouvé; elle demanderait à Maître de Fallais, son ancien amant — ou qui l'était encore — de le garder en son comptoir. Là, au moins, personne n'irait voir. Elle alla donc le trouver et le supplia de prendre en dépôt le coffret dont, disait-elle, son mari devait ignorer l'existence et le contenu. Cela lui fut accordé et le lendemain soir, Conrad porta le « trésor » à l'hôtel de Bergues où logeait de Fallais. Le clerc du sang l'accompagna mais n'entra pas.

Le maître de céans étant absent, ce fut son valet qui reçut Conrad et qui plaça le précieux colis sur un buffet.

Le lendemain, le Maître de Fallais convoquait Marie et Conrad. Il tenait à connaître ce qu'on lui donnait à garder. Il fit ouvrir le coffret et y vit des gobelets en argent, des chapelets, des petits bijoux, etc. Intrigué, il s'enquit de l'origine de ces objets et Marie répondit que Conrad les avait reçus d'une vieille dame à qui il faisait la cour (*dat gewonnen hadde van met by een out wyrt le slapen*). Fallais n'accepta pas cette explication et exigea la vérité, d'autant plus qu'il crut reconnaître les gobelets. « Ne sont-ce pas ceux dans lesquels j'ai bu un soir chez vous? » demanda-t-il. Conrad intervint et mit les pieds dans le plat en disant que tout cela venait de chez ses parents et il expliqua pourquoi on tenait à le mettre en lieu sûr. Fallais crut comprendre qu'on voulait garder le clerc du sang dans l'ignorance et, avec l'aide de Conrad, il alla déposer le coffret dans son « comptoir ». Quelques jours plus tard il quittait Bruxelles pour Bergen-op-Zoom.

A son retour, Marie alla le trouver. Elle tenait à reprendre le trésor parce que, prétendait-elle, la belle-mère était gravement malade et ne faisait que pleurer et réclamer ses gobelets et bijoux, tous objets qu'elle avait eu en prêt, jadis, répondant ainsi de façon

indirecte et à retardement à la question posée par de Fallais lors de leur dépôt.

Le gentilhomme se dit que quelque chose ne tournait pas rond dans cette histoire. D'une part, on subtilisait pour contrecarrer les desseins de la belle-mère tandis que, d'autre part, on désirait lui restituer ce qui ne lui appartenait pas en fait, à croire Marie et Conrad. Il en conclut qu'il s'agissait bel et bien d'un vol.

Il convoqua Conrad et le mit sur la sellette. Celui-ci passa aux aveux au grand scandale de Maître de Fallais qui le tança vertement et lui intima l'ordre d'aller restituer le tout au père Schotte. « Si tu étais mon fils, ajouta-t-il, je te corrigerais d'exemplaire façon ». Aussi regrettait-il d'avoir été mêlé à cette affaire plus qu'indélicatement. Conrad ne se laissa pas désarçonner et, bravache, expliqua par le menu détail comment il s'était approprié du bien, ajoutant qu'il connaissait mille et un moyens pour forcer les serrures.

Le même soir, il alla, escorté de son frère, reprendre le coffret; comme Jean était sensé ignorer tout de cette affaire, il attendit sur le seuil ainsi qu'il l'avait fait lors du dépôt du « trésor ».

Marie chargea Lybrecht Tymmerman d'écouler celui-ci mais il se prit de querelle avec un orfèvre et ce fut l'échec; elle fit alors appel aux bons offices du couple Henrick et Jenneken, ses séides, domiciliés sur le « Veemarct » près de la Warande. Il existait à cette époque un marché au bétail sur l'ancien glacis de la première enceinte de la ville et s'étendant depuis le couvent Sainte-Elisabeth jusqu'à la rue de Louvain (46).

Ne pouvant compter sur les débouchés bruxellois, il fallut chercher ailleurs. Marie se ressouvint alors qu'il y avait un orfèvre dans la famille, Jacques Coygnet, domicilié à Malines, époux d'une des sœurs de Conrad (47). Elle l'invita à lui rendre visite et, au cours du repas, elle lui demanda s'il savait nettoyer un chapelet en argent. Il répondit affirmativement; cela tombait bien, dit-elle, car elle voulait précisément faire mettre le sien, qui était noir et gras, à neuf. On est en droit de se demander de quoi il était si sale, d'invoquer le Seigneur ou le démon. Elle confia également à Jacques qu'elle eut voulu volontiers voir comment on s'y prenait pour fondre l'ar-

(46) Ou, pour plus de précision, entre la place de Louvain et la Montagne de l'Oratoire (Henne et Wauters : *o.c.*, t. III, p. 577)

(47) Pour cet artiste voir : G. Van Doorslaer, *LA CORPORATION ET LES OUVRAGES DES ORFÈVRES MALINOIS*, p. 119.

gent. L'homme de métier lui expliqua le processus et cela la passionna à un tel point qu'elle le supplia de lui faire une démonstration lors d'une visite qu'elle souhaitait très prochaine. Convaincu que ce n'était là que curiosité féminine, Jacques Coygnet revint quelques jours plus tard. Marie le fit monter dans sa chambre qu'elle ferma à double tour. Comme demandé, elle avait préparé un creuset (*een vuerleye*) et allumé un feu de bois.

On mit bouillir de l'eau et on nettoya à nouveau le chapelet, puis l'artisan déballa ses outils pour la démonstration souhaitée. Marie lui donna des fragments d'autres chapelets, une cuiller brisée, etc.; on fondit le tout et, à la demande de l'hôtesse, on en fit un disque. Coygnet avouera plus tard, sous serment et sur sa part de Paradis (*op zyn deel hemelrycx*), que plus jamais il ne fut invité chez sa belle-sœur.

Au lendemain de cette démonstration, Conrad fut chargé d'aller acheter des creusets (*pottakens om int vler te setten*), une pince (*ean yseren tange om int vier met te stooten*), deux sacs de charbon de bois (*boscolen*) et d'aller emprunter des ciseaux à couper le cuivre (*sceren daer men copere met snijt*).

Il se demandait à quoi tout cela devait servir.

*

Un mois se passa, puis un jour Marie envoya la servante et les enfants à Drogenbos rendre visite à son dernier-né placé en nourrice dans ce village.

Eux partis, Marie monta avec son mari, tandis que Conrad recut ordre de demeurer au rez-de-chaussée avec consigne de dire à quiconque se présenterait que le clerc du sang et son épouse étaient sortis.

Il était là, livré à ses rêveries lorsque, tout d'un coup, il entendit à l'étage des bruits saccadés, curieux et insolites. Et tout aussitôt une âcre odeur de fumée envahit l'escalier. Redoutant l'incendie, Conrad monta quatre à quatre les marches et fit irruption dans la chambre : Jean et Marie étaient en train de fondre la partie de l'argenterie des parents! Il leur fit d'amers reproches et rappela la promesse faite de restituer tout cela au père Schotte à la mort de la belle-mère. Son frère coupa court à ses remarques, lui imposa le silence et lui recommanda ensuite, s'il tenait à la vie, de ne rien ébruiter de ce qu'il venait de voir (*soe lieff als hy syn lyf hadde*). Et d'ailleurs, n'était-il pas logique de fondre ces pièces? Réduites

en lingots ou en plaques, tout cela échapperait plus facilement aux investigations des enfants du premier lit de la belle-mère. Même le concours d'un cevin ne serait d'aucune utilité et, à supposer qu'il leur indiquât la maison du clerc du sang on n'y retrouverait pas les objets. D'autre part, il serait bien plus commode de les garder sous leur forme nouvelle, bien cachés au fond d'un placard.

Au temps de la kermesse de Malines, Jean Schotte invita son frère Conrad de l'y accompagner. Arrivés dans cette ville, ils prirent logement à l'auberge du « Casque d'Or » (*inden gulden helm*) au Marché-aux-Grains (*Corenmerct*) (48). Leur installation terminée, le clerc du sang chargea Conrad d'aller trouver l'orfèvre Jacop van Oultre et de l'inviter à souper en leur compagnie (49).

La soirée se passa agréablement. Jean régla la dépense. On parla de tout et incidemment de métier. Jean demanda à son invité s'il pouvait, le lendemain, fondre quelques pièces d'argenterie que le protonotaire lui avait expédiées, disait-il, de Metz où il résidait avec l'armée. Cela permettrait d'apurer quelques dettes criardes de ce dernier.

En s'éveillant, le lendemain matin, Conrad se trouva seul dans la chambre d'auberge. Il se leva, courut chez l'orfèvre et entra dans l'atelier sans se faire annoncer. Il y régnait une fumée telle qu'on n'y voyait goutte. Après avoir tâlonné un peu, il finit par trouver les deux hommes en pleine activité. Ils refondaient les lingots informes et non apurés coulés par Jean et Marie ainsi que les grosses pièces telles que plats, etc. Cela pour leur donner un aspect commercial devant faciliter leur écoulement.

Pendant l'opération, Jean fit chercher deux mesures de vin et, grand dipsomane, en but une telle quantité que, la proximité du four aidant, il fut bientôt ivre-mort.

Le jour suivant, en faisant l'inventaire de ce qu'il avait fait fondre, il constata que, sous l'emprise de la boisson, il avait oublié une lame d'argent chez l'orfèvre et ce fut Conrad qui dut aller la reprendre. On rentra à Bruxelles et Marie mit aussitôt les petits lingots et les plaques dans son coffre. Quelques jours plus tard elle demanda à Henrick et Jenneken ainsi qu'à Lybrecht d'écouler tout cela. Une partie de l'argent ainsi rapporté servit à éteindre des dettes non du protonotaire mais du ménage du clerc du sang.

(48) Voir sub 45.

(49) Idem, p. 76.

Scandalisé, Conrad protesta. Marie se contenta, outre des menaces, de lui rétorquer que son père n'avait jamais été bon pour elle ni pour son mari qui, lorsqu'il l'avait épousée n'avait reçu que dix sous (thien stuyvers) pour se mettre en ménage.

Un peu plus tard elle lui annoncerait avec beaucoup de cynisme qu'elle avait fait vendre à Malines les bagues volées chez le père Schotte; elle en avait fait sauter les pierres, au préalable, afin que les bijoux ne puissent être reconnus. De tout le trésor familial elle ne conservait qu'un chapelet aux grains de corail, pièce qu'elle comptait offrir à la fille de Maître de Fallais pour qu'elle s'en fit faire un collier.

V.

L'AFFAIRE DES VETEMENTS

Avril 1553.

L'affaire des bijoux et de l'argenterie est terminée; Marie décide alors de consacrer à nouveau toute son attention à maître van den Dycke, son beau-frère, qu'elle avait « négligé » un tantinet les derniers temps.

Tous les jours Conrad dut, comme avant, suivre l'ennemi et essayer de le tuer, peu importe où ni quand : que ce fût sur le chemin menant à la Chambre des Comptes ou à l'église du Sablon.

Se méfiant toutefois et plus que jamais de l'assiduité et du dévouement de Conrad, elle se mit à l'espionner et c'est ainsi qu'elle constata qu'il suivait les offices du soir non pas à l'église où il eut pu tuer van den Dycke mais bien dans le bas de la ville, à Saint-Géry. Cela la déçut et l'intrigua à la fois. Poussant plus avant son enquête, elle finit par trouver la clé du mystère : Conrad était amoureux d'une demoiselle qui habitait cette paroisse.

Le soir où elle fit cette découverte, le pauvre homme se fit gronder et ridiculiser comme seule Marie pouvait le faire; il se contenta de répondre qu'il désirait fonder foyer et lui demandait son aide. Une fois marié, il promettait de s'occuper sérieusement de van den Dycke.

Marie devait, tel était le désir de Conrad, s'enquérir des sentiments que la demoiselle, Elisabeth van den Voirde, éprouvait à son adresse.

Bien décidée de monnayer ultérieurement ce service, Marie mena l'affaire rondement et le mariage eut lieu le 2 mai 1553. On ne sait comment elle s'y était prise mais, chose certaine, c'est que cela s'était fait sans le consentement des parents de la jeune femme. Pour avoir plus d'emprise sur Conrad, elle invita le nouveau ménage à prendre logis chez elle, dans la chambre qui, jusque là, avait fait office d'atelier.

Le premier différend ne se lit pas attendre et il nous faut, pour le comprendre, retourner quelque peu sur nos pas.

Marie avait, peu de mois avant, éloigné de la maison des Schotte une demoiselle prénommée Lucretia et l'avait hébergée chez elle.

Il ne s'agissait pas d'un geste charitable ou amical, ce qui ne se concevait pas d'ailleurs de la part de la femme du clerc du sang.

A vrai dire, Lucretia avait fait un bel héritage et au nombre des biens qu'elle avait reçus figurait une reconnaissance de dette d'un montant de 100 carolus d'or qu'un ecclésiastique avait prêtés naguère à Jean Schotte le jeune (50). On aura deviné de suite quels étaient les mobiles qui poussaient Marie à agir de la sorte.

Elle mit la demoiselle en confiance et ce ne fut qu'après quelques semaines, mais alors tout à fait incidemment qu'elle parla de cette dette. Elle assura Lucretia que sous peu on n'en parlerait plus, les bons comptes faisant depuis toujours les bons amis.

Un soir qu'elles étaient seules à la maison, Marie demanda, simple curiosité de femme, à voir le document en question. Lucretia, fort naïve, le lui montra; Marie le prit pour le voir de près et se dirigea vers l'escalier en disant qu'elle allait prendre les cent carolus d'or.

En réalité, elle alla enfermer la reconnaissance de dette puis descendit avec un visage bien différent de celui qu'elle avait quelques minutes avant et cela pour annoncer à Lucretia qu'elle ne voulait plus entendre parler de cette dette! Ahurie, la demoiselle supplia, tempêta qu'on lui rende le document, mais peine perdue.

Pourtant Lucretia eût dû se méfier de Marie. Peu avant, elle l'avait encore trompée. Ayant annoncé qu'elle allait se marier avec l'armurier Jan van den Bossche, établi hors la Steenpoort, et ayant confié à notre triste héroïne que pour la circonstance elle voulait se faire tailler une belle robe (*tabbaert*) et acheter aussi quelques bijoux, celle-ci l'avait aussitôt mise en garde contre les marchands malhonnêtes; fort heureusement elle en connaissait qui lui procureraient tout ce qu'elle désirait acquérir à des prix fort intéressants et nullement surfaits.

Lucretia, toujours crédule, avait donné dans le panneau et remis à Marie l'argent nécessaire; celle-ci alla trouver un tailleur et commanda une belle robe à ses propres mesures!

(50) Le procureur de la Cour de Cambrai en témoigna.

La jeune femme alla déposer plainte à l'hôtel de ville mais, comme pour tant d'autres méfaits de Marie van der Gheenst, cela demeura sans suite et impuni grâce à ses relations de famille et à la fonction que remplissait son mari.

Marie chercha de vendre à Conrad, peu de temps avant qu'il ne se marie, la robe de Lucretia et autres objets volés à celle-ci. Il les refusa catégoriquement arguant que, revenu des chemins de traverse, il vivrait désormais en honnête homme et du seul produit de sa palette.

Mais Marie, à son insu, donna à sa future épouse un chapelet à grains de corail et à petit pommeau en argent doré (*een silver verguldan Riecksappelken*), chapelet dont Lucretia déplorait également la disparition.

Ravie de ce joli cadeau, Elisabeth l'employa dès ce jour pour faire ses dévotions. Mais un soir qu'elle était à l'égrener, Lucretia entra dans l'église et reconnut l'objet volé. Elle courut déposer plainte et fournit une description précise de l'objet que Conrad, pour ne pas tremper à nouveau dans les malversations de la belle-sœur, alla le déposer sur le champ chez le bourgmestre.

Questionnée, Marie répondit, vexée et arrogante comme blessée dans son honnêteté, qu'elle l'avait reçu du protonotaire. Celui-ci, décidément, avait bon dos. Excédée, Lucretia ne se contenta plus et dévoila beaucoup d'autres faits significatifs de l'improbité de Marie. Comme toujours, la plainte fut classée.

Conrad essayait de se réconcilier avec ses beaux-parents et ses propres parents et faisait appel à tous les intercesseurs possibles et impossibles, qu'ils fussent prêtres ou civils. On sent nettement qu'à cette époque il aspirait ardemment de tourner définitivement une page peu édifiante de son existence, se détacher de Marie et mener une vie sans reproche. Mais à peine était-il marié de deux semaines que sa belle-sœur le relançait déjà pour tuer van den Dycke. « Je t'ai aidé à trouver femme, dit-elle, à ton tour de m'aider ».

Conrad lui demanda de prendre patience parce qu'il n'osait la heurter de front. Il demanda un délai, voulant avant toutes choses se racommoder avec la famille, d'autant plus que cela prenait une tournure favorable. Marie lui laissa quelques jours de répit, pas trop pourtant. Mais lorsqu'elle revint à charge, Conrad joua franc jeu et répondit qu'il aimait trop sa femme et ne voulait pour rien

au monde la voir vivre aux côtés d'un homme trempant dans des affaires malhonnêtes voire criminelles, qu'il avait décidé de rompre délibérément avec le passé et qu'il n'aurait plus de secrets pour la compagne qu'il s'était choisie. Pour Marie, de tels sentiments n'existaient pas, aussi lui rit-elle au nez.

Et à partir de ce jour la cohabitation devint intenable. Marie ne perdait aucune occasion pour le ridiculiser et aussi pour humilier sa jeune épouse.

Le vendredi 16 juin 1553 elle prit Conrad à partie parce que sa femme s'habillait avec trop de luxe et que, à son avis, un peu de modestie n'eut pas fait de tort. Elle oubliait que c'était elle qui avait amené Elisabeth à se faire faire les toilettes incriminées. Conrad répliqua que sa femme pouvait se vêtir de la sorte et même qu'il le désirait. Il avait assez d'argent pour le lui permettre.

On en demeura là mais Marie jura d'avoir le dernier mot, ce qui, chez elle, était toujours synonyme de vengeance.

Au matin du lundi 26 juin, Conrad et sa femme revêtirent leurs vêtements de semaine et laissèrent dans leur chambre ceux, plus beaux, qu'ils avaient portés la veille. Ils fermèrent la porte à clé et se rendirent chez les beaux-parents, la réconciliation étant chose faite depuis quelques jours.

Peu avant deux heures de l'après-midi, Conrad quitta les parents de sa femme parce qu'il devait aller chez une personne habitant « in den Bleyckberge », pour lui remettre une pièce de toile écrie qu'il voulait faire blanchir (*een stuck lynwaet om dat sy dat bleycke soude*). Il passa d'abord chez Marie et donna la clé de sa chambre à la servante en la priant d'aller prendre la pièce de toile en question. Une fois qu'il eût déposé le paquet chez la blanchisseuse, il retourna chez ses beaux-parents. Chemin faisant il s'en fut jeter un coup d'œil sur une chambre qu'il venait de louer et dans laquelle il devrait s'installer dans peu de jours.

Marie, qui avait l'œil à tout, se dit qu'elle devait agir avant que ce déménagement n'ait lieu.

Ce même lundi matin elle chargea sa servante d'aller chez le tailleur reprendre les vêtements que Conrad et sa femme lui avaient confiés pour être réparés ou transformés à l'exception d'une cape bordée de velours et un pourpoint en satin (*een cappe met luweel gebant ende een sattynen rock*) qui n'étaient pas terminés.

Pendant que Conrad était allé examiner son nouveau logis, Marie avait couru chez les Schotte pour les inviter à venir barqueter chez elle; Henrick et Jenneken, qui habitaient aux Longs Chariots (*aende langewagen*) seraient aussi de la partie.

Conrad retrouva sa femme vers les quatre heures. Ils restèrent encore un moment chez les beaux-parents puis reprirent le chemin du retour.

En arrivant chez le clerc du sang, ils trouvèrent la maison pleine de monde; les parents, frères et sœurs de Conrad étaient là trinquant comme les meilleurs amis au monde alors que depuis deux ans on se disputait ferme. Dire que le matin même Marie avait encore dit du mal d'eux. Les derniers arrivés ne comprirent rien à ce brusque revirement et ils se demandèrent ce que la satanée belle-sœur avait bien pu invoquer pour amener la famille à accepter son invitation.

Conrad et sa femme durent prendre part à la réunion.

Pendant qu'on était là à boire de plus en plus et, par corollaire, à parler de plus en plus haut, Marie demanda à Truyken de descendre une table et un vieil escabeau (*een quaede scabelle*) qui se trouvaient à l'étage. Cela intrigua Conrad : la table de la salle basse était pourtant assez grande pour recevoir les personnes présentes. Le vacarme qui régnait dans la maison ne lui permit pas de localiser les allées et venues de la servante dans les chambres d'en haut.

La petite table descendue, Truyken et Jenneken s'y installèrent. Cette dernière vint à deux reprises souffler quelques mots à l'oreille de Marie. Conrad, qui ne perdait pas un instant sa belle-sœur de vue, entendit nettement qu'elle lui dit que tout s'était bien déroulé et selon le plan prévu (*alle dingen syn claer en tes gedaen*). Marie eut toutes les peines du monde pour se garder de rougir de satisfaction (*sy coste haer couleur niet houden*).

Conrad crut que les mots échangés se rapportaient aux mets vu qu'aussitôt après tout le monde dut passer à table pour le souper. Au cours du repas, il y eut des échanges de clins d'yeux entre la maîtresse de maison et la servante.

La soirée se termina à la Breughel; on dansa et on sauta (*sy gingen op den vloer dansen en springen*). Il n'en pouvait être autrement dans ce quartier de la rue Haute où quelques années plus tard le génial artiste viendrait s'installer (1562) dans une maison sise, si l'on en croit la tradition, au coin de cette impasse de la Porte-Rouge où habitait le clerc du sang.

On se quitta peu avant minuit.

Arrivés dans leur chambre, Conrad et sa femme constatèrent que leurs « beaux » vêtements avaient disparu. Fait étrange, ceux de Jean et de Marie, qui se trouvaient rangés dans ce même endroit, n'avaient pas été bougés!

On courut éveiller le clerc du sang pour l'aviser du vol. Mal leur en prit car d'emblée ce fut la grande dispute et les gros mots. Ivre comme à l'ordinaire, Jean cria : « Dis que nous sommes des voleurs! C'est toi-même que les a cachés pour pouvoir nous inculper indûment! ». Suivaient des insultes, que nous avons préféré ne pas reproduire, ainsi que des menaces de massacre et de tuerie. Familiarisé avec les tortures et les exécutions, Jean Schotte le jeune n'avait pas d'autres idées à l'esprit lorsqu'il avait bu.

Conrad, dès le lendemain, envoya la description détaillée des objets volés aux lombards de Malines, Anvers, Louvain, Gand, Bruges et Termonde, leur demandant pour le cas où les dits vêtements seraient déposés dans leurs comptoirs, de l'en aviser et de les tenir à sa disposition.

Madrée à l'ordinaire, Marie commit cette fois une impardonnable bévue en conseillant à Conrad de ne souffler mot de cette affaire à qui que ce soit. Il lui répondit qu'il en avait parlé déjà à plusieurs personnages et que le monde entier l'apprendrait (*ick saille alle die werelt openbaren*). « J'insisterai sur le fait, ajouta-t-il, que vos vêtements qui étaient dans la même chambre sont demeurés en place; de plus, on a attendu que la dernière robe de ma femme soit terminée pour perpétrer le coup! ».

Il retourna la ville sans dessus dessous, visita les lombards, les fripiers et s'informa à gauche et à droite. Ces démarches déplurent à sa belle-sœur qui voulut y mettre fin. « Je t'ai fait suivre, lui dit-elle, et je sais que tu es allé chez un devin ». — « J'en ai bien le droit, lui la réponse, j'ai bien le droit de recourir à n'importe quel moyen pour récupérer mon bien! ».

Mais il se faisait que Marie craignait les devins et les clairvoyants — on l'a vu aussi lors du vol de l'argenterie et des bijoux. Pour éviter qu'il ne recoure à leurs services elle essaya de lui faire peur. « Méfie-toi, dit-elle, si tu trouves tes vêtements avec leur alde, je vous ferai arrêter tous; on vous mettra au pilori et on vous percera la joue. Que je regrette de n'avoir volé mille florins pour avoir le plaisir de voir ce qu'un devin pourrait bien te donner comme indications! ». Propos arrogants mais qui trahissaient sa peur et, d'autre part, faisaient peser la suspicion de plus en plus sur elle.

Conrad lui fit remarquer qu'il n'était pas dans ses habitudes de recourir aux prophètes au petit pied. Marie lui demanda encore s'il impliquait ses larbins, Henrick et Jenneke, dans le vol. Voyant qu'il les mettait en cause — tout en ne le disant pas ouvertement — elle parut perdre un peu de sa superbe.

Le mercredi matin, Marie sortit fort tôt. Conrad, levé avant elle, la suivit et la vit entrer chez Henrick. Il les vit discuter à l'intérieur de la cuisine mais l'ayant aperçu on s'empressa de fermer le volet.

A son retour au logis, elle lui reprocha violemment de suspecter ses amis. Lui, par contre, lui annonça que de plus en plus il se méfiait de ce couple. D'ailleurs, il venait de faire la connaissance d'un homme qui lui ferait retrouver à coup sûr les vêtements volés, fussent-ils coupés en menus morceaux, ajouta-t-il. En était-il convaincu ou essayait-il de lui faire peur? On ne sait.

Le lendemain, jeudi, le clerc du sang se leva fort tôt et se rendit à son tour chez Henrick qu'il ne trouva pas chez lui, étant parti à Drogenbos.

Au cours de cette même matinée, Marie allaqua Conrad et lui demanda si l'homme, c'est-à-dire le devin, lui avait révélé le nom du ou des voleurs. Il lui répondit affirmativement et ajouta qu'il n'eût jamais osé penser que ces gens-là eussent pu se rendre coupables d'un tel acte. Toute la ville en parlerait d'ailleurs et la justice allait être saisie de l'affaire.

Inquiète, Marie chercha à savoir s'il s'agissait de Henrick et de Jenneken, mais Conrad se contenta de dire : « Ceux qui ont commis le vol le savent bien ». Dépitée de n'obtenir le renseignement demandé, elle l'assura qu'elle défendrait ses amis envers et contre tout. Paroles imprudentes, avouons-le.

La curiosité fit bientôt place à la colère et elle réitéra ses menaces de la veille. « Si j'apprends que l'homme qui a dévoilé cela est un devin, je lui ferai percer la langue et on vous piloriera tous les deux! ». Et elle courut raconter aux commères du voisinage que Conrad consultait les divinateurs, voulant ainsi, non seulement le ridiculiser mais encore le rendre suspect aux yeux des autorités. Or, en ces temps-là, il suffisait parfois de peu pour être arrêté et mis à la question pour cause de sorcellerie. Conrad en prison, l'affaire des vêtements en serait demeurée là.

Lorsque son mari rentra vers les cinq heures de l'après-midi, elle le mit au courant de l'évolution de la situation. Ivrogne et colé-

reux, Jean insulta son frère et le menaça de la peine de l'immersion, de le faire transpercer ensuite et pour finir le pendre haut et court (*ick sal hem in water doppen en doorsteken, ick zal hem aan een galge doen hangen al eest noc eens myn broeder*). « Je lui apprendrai à courir chez les devins! Il ne dormira plus sous mon toit dès cette nuit et plus jamais je ne boirai ni ne mangerai en sa compagnie! ». Cette dernière imprécation était jadis la formule classique et radicale pour signifier la rupture définitive.

Peu habituée à de telles explosions de colère ni à entendre de telles menaces, la jeune épouse de Conrad s'évanouit et, revenue à elle, n'osait plus demeurer en ces lieux. On rassembla les quelques vêtements qui n'avaient pas été volés et on courut demander asile aux Schotte qui les accueillirent à bras ouverts.

Le lendemain, alors qu'il traversait la Grand'Place, Conrad se trouva brusquement nez à nez avec son frère. L'entretien ne fut pas placé sous le signe de l'aménité comme on pouvait s'y attendre. Jean, qui n'était pas encore sous l'effet de la boisson, promit — gageons cependant que ce fût pour la forme — de l'aider à retrouver son bien, mais défendit toutefois de suspecter sa maison, ni Henrick ni Jenneken. Il se portait garant d'ailleurs pour eux, fut-ce même pour trois fois mille florins (*alwaer voer duysent gulden drijmael*). Conrad répondit : « Ce qui m'étonne vraiment, c'est votre frénésie à défendre ce couple ». Ne sachant quoi répondre, Jean lui envoya quelques insultes et poursuivit son chemin.

Conrad était allé, quelques jours avant, chez les pères carmes dont le couvent se trouvait près de l'actuelle église Notre-Dame de Bon-Secours, entre les rues de la Gouttière et de l'Etuve; l'entrée principale du monastère s'ouvrait sur la rue qui, de nos jours, rappelle le souvenir de celui-ci.

Il y avait rencontré le confesseur de Verge-Rouge (51), le père Jan van Gent, qu'il connaissait bien et il l'avait supplié d'aller trouver Henrick et Jenneken et leur demander ce qu'ils savaient des vêtements volés. Le religieux avait accepté cette mission mais l'accueil que lui avaient réservé les seides de Marie ne peut être qualifié de cordial ou respectueux. Pourtant, il mit le couple d'escarpes à l'aise en disant qu'il ne les suspectait nullement mais que, étant quotidiennement en rapport avec la femme du clerc du sang et étant chez elle le soir de la disparition des vêtements, ils étaient à même peut-être de donner l'un ou l'autre indice devant

(51) Verge Rouge ou Rousle Spi : surnom donné au prévôt des maréchaux. Pour les attributions de cet officier de justice, voir le chapitre VIII.

faciliter les recherches. Marie pouvait leur avoir demandé d'écouler des effets d'habillement et ignorant la provenance de ces derniers, ils pouvaient avoir accepté de lui rendre ce service.

Il n'eut pas le temps d'aller plus loin: Henrick le mit à la porte en criant : « Vous pactisez avec le diable! Méchant moine! ». Après quoi il s'empressa d'aller mettre Marie au courant de ce qui venait de se passer.

On sentait pourtant que les coupables et leurs comparses commençaient de prendre peur. Heureusement que le clerc du sang était là pour les rassurer. Sa méthode n'avait jamais failli : terroriser les gens. L'effet était d'autant plus grand que les menaces venaient d'un commensal des pourvoyeurs de potences.

Sans perdre de temps, Jean Schotte le jeune prit avec lui Henrick et un personnage louche, Hans Leeman — *een banckroet*, dit le document — et se rendit au couvent et demanda à voir le père van Gent. On vous l'insulta à qui mieux mieux et on vous le menaça des pires tortures. On tira, qui une rapière, qui une dague, tandis que le clerc du sang lui montrait ses mains d'étrangleur et lui conseillait d'éviter de devoir faire leur connaissance.

Tout cet étalage bruyant ne produisit aucun effet sur le religieux. Demeuré imperturbable, il les assura qu'il continuerait d'aider Conrad. Sur cette réponse on mena plus grand vacarme encore. Jean Schotte hurla que Conrad avait caché les vêtements pour pouvoir inculper des innocents et qu'après tout il s'agissait de robes de filles galantes (*poppencleederen*).

En quittant le couvent on menaça de faire tirer le frère van Gent de son lit une des prochaines nuits.

Entre Senne et Soignes

par Joseph DELMELLE

Le secteur du Brabant dont il sera question cette fois affecte la forme d'un triangle dont les sommets sont Lembeek, Rode-Saint-Genèse et Bruxelles.

Sur la carte, le côté reliant Lembeek à Bruxelles est souligné par le trait bleu du canal de Charleroi doublé par celui, plus fin et assez sinueux, de la Senne. Le côté unissant Lembeek à Rode-Saint-Genèse se superpose approximativement à cette frontière des langues qui n'apparaît nullement dans le paysage. Quant au troisième côté, il longe la vieille forêt de Soignes qui demeure ainsi hors du champ de nos investigations.

Dans le principe, le secteur considéré — dont nous excluons évidemment Bruxelles et ses faubourgs — est purement flamand. Toutefois, il a vu naître, séjourner et travailler nombre d'écrivains de langue française. La coexistence pacifique des deux littératures, la flamande et la française, sur le sol flamand est un phénomène dont la permanence est attestée par l'histoire.

Avant de parcourir le secteur en question de long en large, il y a lieu, nous semble-t-il, de rappeler certaines de ses caractéristiques. La région, arrosée par différents petits cours d'eau, affluents et sous-affluents de la Senne, est gardée par deux centres de dévotion mariale : Hal et Alsemberg, dont le rayonnement, jadis, a été des plus considérable. Hal, en particulier, a attiré d'innombrables pèlerins parmi lesquels quelques dizaines d'écrivains. Aujourd'hui, si la petite Vierge Noire de la ville brabançonne a encore ses fervents, son pouvoir d'appel a beaucoup perdu de sa force.

Balsée par quelques châteaux : Beersel, Huizingen..., se souvenant de la monastique retraite de Sept-Fontaines, rafraîchie par des bois — lambeaux détachés de l'antique forêt de Soignes —, cette portion de terre brabançonne, du fait de la proximité de la grande ville, a été partiellement colonisée par les citadins. Drogenbos, Linkebeek et Rode-Saint-Genèse ne se rattachent-ils pas, actuellement, à ce qu'il est convenu d'appeler la « banlieue verte » de la capitale ? Et ce ne sont pas là les seuls villages de ce coin du Brabant à servir d'exutoire à la démographie bruxelloise en incessante expansion ! L'industrie, elle aussi, a cherché à conquérir cette région qui est cependant parvenue à sauvegarder l'essentiel de son charme.

C'est par Lembeek que nous inaugurerons cette reconnaissance entre Senne et Soignes.

La Senne — dont nous avons cherché à situer l'importance, dans la géographie littéraire du Brabant, aux pages d'une de nos études (1) — a déterminé le choix de l'emplacement de ce village très ancien qui, de l'avis de plusieurs historiens, aurait été, à l'origine, un camp retranché occupé par une tribu celtique. Après Jacques de Guise, l'érudit Jacques de Leussauch ou de Leussau, dit Lessahoeus, Lesbœus ou Lessabée, n'a-t-il pas prétendu (2) que Lembeek — ou Lembecq, selon la graphie ancienne — « signifie le « Lieu des Belges » car, d'après l'Histoire, ce serait en cet endroit que ce peuple, allié aux Rhétiens et aux Rhuteniens, se serait rencontré avec les troupes des Sénonais... » ?

Les Sénonais, selon Lessabée, avaient fondé la ville hennuyère de Soignes qui « est arrosée par un ruisseau qui anciennement portait le même nom que le fleuve qui traverse la cité de Paris, mais insensiblement cette dénomination s'est corrompue dans le langage vulgaire » (3).

(1) Une rivière mêlant Prose et Poésie, dans *La Senne*, Ed. Les Annalectes des Permanences poétiques, sous les auspices du Centre culturel de Bruxelles, Bruxelles, 1966.

(2) Dans sa *Description abrégée des Villes, des Localités les plus renommées et des Monastères du Hainaut et de quelques Contrées voisines*, adaptation française du texte latin original faite par la Société des Bibliophiles belges, Ed. Despuys-Masquillier, Mons, 1885. L'ouvrage a été publié pour la première fois, en latin, à Anvers en 1524.

(3) La Senne, qui passe à Soignes comme à Lembeek, n'a jamais été appelée *Sequana* ou Seine.

D'autres historiens, de Gislebert de Mons à Jan Van Bellinghen en passant — notamment — par le baron de Reiffenberg et par le tandem Léopold Everaert-Jan Boucherij, se sont intéressés au passé de la localité qui fut hennuyère avant d'être brabançonne et dont la principale illustration demeure Saint Véron. Ce dernier, qui était — croit-on — un arrière petit-fils de Charlemagne, a laissé une haute réputation de sainteté et a suscité une abondante littérature. Olber — ou Othert —, abbé de Gembloux, a raconté, vers 1012, les *Miracles* de ce prince dont P.J. Moerin a évoqué la vie et le culte (4) et sur la figure de qui Juhén Kuyper a centré un roman *Veronus, Vrijheer van Lembeke*, primé en 1925 par la Commission de littérature de la Province de Brabant. Ajoutons que, depuis des temps immémoriaux, une « marche militaire » se déroule à Lembeek, le lundi de Pâques, en l'honneur du patron du village. Dans le premier tome de son volumineux ouvrage sur *Le Folklore belge* (5), Albert Marinus a consacré six pages à cette manifestation mi-religieuse mi-profane.

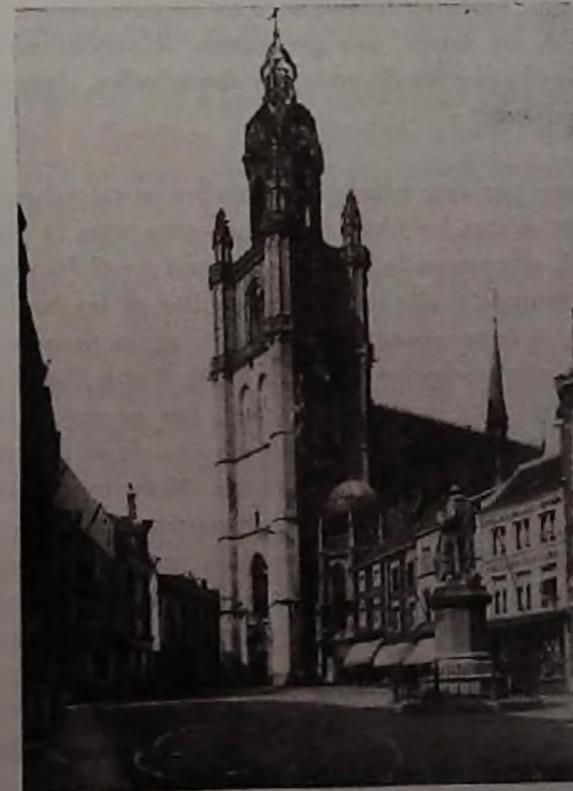
Lembeek, à notre connaissance, n'a donné le jour qu'à fort peu d'écrivains dignes d'une mention. Le plus connu des auteurs vivants, natifs de la localité, est assurément Jan Van Bellinghen, lointain descendant de l'érudit Thomas Van Bellinghen (1187-1268) qui fut très lié avec Jacob Van Maerlant, Willem d'Affligem et Willem de Moerbeke. Jan Van Bellinghen, qui a consacré une étude à cet ancêtre, est né à Lembeek en 1909 et est entré en littérature, en 1934, par la petite porte de la poésie. On lui doit différents recueils de vers : *Roep, Uw Uur, Het Lied over Leden, Tussen U en Mij, Sonaten*... ainsi que plusieurs monographies historiques dont une : *Waarheid en Verdichtsel rond Jan Breidel*, a obtenu — en partage avec Henri Van de Ven, auteur d'un essai sur *Kapelle-op-den-Bosch, Geschiedenis en Folklore* — le Prix Edgard Spaelant d'expression néerlandaise pour 1965. Disons encore que Jan Van Bellinghen est actuellement domicilié à Hal.

Hal est un centre de dévotion mariale parmi les plus importants du pays. Presque tous les auteurs ayant parlé de la petite ville n'ont pas manqué de mettre ce fait en évidence.

(4) *Vie et Culte de Saint Véron*, Ed. Casterman, Tournai, 1901.

(5) Les Editions historiques (3 tomes). Bruxelles, sans date, Tome 1, pages 165 à 171.

De quand date l'origine du culte marial dans l'antique cité brabançonne ? Si nous en croyons Paul Henckels (6), la première église de Hal aurait été consacrée par Saint Hubert en 727. A cette époque déjà, a fait remarquer le regretté R. Hanon de Louvet (7), « Le culte de Notre-Dame n'était plus une nouveauté en Brabant, puisque au milieu du VIIe siècle sainte Gertrude et sa mère Ide bâtirent la première église de Nivelles en l'honneur de sainte Marie, patronne de l'abbaye... ». Toutefois, il manquait au culte marial la faculté de se substantialiser par des reliques. A défaut de reliques — la carence de celles-ci s'expliquant évidemment par le dogme de l'Assomption —, l'église de Hal reçut, au XIIIe siècle, une statue miraculeuse de la Vierge. Cette statue,



HAL. — La basilique avec à l'avant-plan à droite la statue du violoniste célèbre Servais.

(6) Dans un article sur Hal, Bulletin officiel du Touring Club de Belgique, XVIe année, n° 1, 15 janvier 1910, page 11.

(7) L'Origine de l'Église mariale et du Pèlerinage bénédictin de Basse-Wavre, à la fin du XIe siècle, dans *Wuestensu*, tome 1, 1952, n° 3 et 4, page 55.

envoyée par Sainte Elisabeth de Hongrie à sa fille aînée, la princesse Sophie, épouse de Henri II le Magnanime, duc de Brabant, fut remise par cette dernière à sa belle-sœur Mathilde, comtesse de Hollande, qui la légua par testament à la ville de Hal. « C'est la princesse Alix, fille de Mathilde, a noté Paul Henckels (6), qui apporta elle-même dans cette ville, en l'an 1262, le legs de sa mère ». Nous lisons par ailleurs, dans un ouvrage anonyme sur les *Pèlerinages célèbres aux Sanctuaires de Notre-Dame* (8), que « Cette statue fut donnée, vers l'an 1267, par la comtesse Mathilde, fille de Henri Ier, duc de Brabant. La pieuse comtesse la tenait de sa belle-sœur, la princesse Sophie, fille de Sainte Elisabeth. Douze villes ou bourgades, qui avaient senti les effets de sa protection, s'étaient chargées de son habillement. Chaque année, le premier dimanche de septembre, jour de la Kermesse, leurs députés lui apportaient deux robes magnifiques en témoignage de reconnaissance et de dévouement. Ce jour-là, on faisait une procession solennelle où l'image était portée en triomphe, par les députés des douze villes, dans la cité de Hal et dans ses faubourgs ».

On n'ignore pas que plusieurs légendes se rattachent à la Vierge de Hal. « Jadis, disent les légendes, lisons-nous sous la plume d'Arthur De Rudder (9), elle sauva la ville. Un ennemi cruel l'assiégeait, elle apparut sur les remparts, elle déploya son tablier et les boulets rouges s'y vinrent réunir, et le sanctuaire, les édifices, et les maisons furent épargnés. Déjà un siècle auparavant, vers 1489, Notre-Dame de Hal avait écouté les prières des habitants alarmés. Par sa grâce, l'ennemi avait été repoussé et forcé de fuir, à la grande joie de la population, sauvée de la ruine, de l'incendie et du pillage ». Alphonse Wanters (10) a raconté le « prodige » de 1489, qui n'eut apparemment rien de miraculeux, et Paul Henckels, déjà cité (6), a donné la version suivante de l'affaire des boulets : « Les 9 et 10 juillet 1580, la ville de Hal, restée fidèle à Maximilien d'Autriche, eut à subir un double assaut de la part des Calvinistes, commandés par Olivier van den Tymppele, gouverneur de Bruxelles pour le prince d'Orange. Les Hallois firent preuve, en ces pénibles conjonctures, d'un courage vraiment héroïque et repoussèrent victorieusement les agresseurs. La légende aux Miracles rapporte qu'un nommé Jean Swick, qui avait juré de couper le nez de la statue de la Vierge,

eut cette partie de la figure emportée par une balle, et qu'un autre individu, Jean Bysselman, qui s'était vanté de l'emporter et de la brûler, eut la mâchoire fracassée. Pour éterniser la mémoire de ce glorieux fait d'armes, ils déposèrent à l'église trente-trois boulets tirés sur la ville. D'après Juste-Lipse, qui a écrit l'histoire de Notre-Dame de Hal, ce serait la sainte Vierge qui aurait reçu dans son tablier déployé les boulets qui pleuvaient sur la ville ».

C'est la légende des boulets, dans la forme narrative de Juste-Lipse, qui est la plus célèbre. Quantité d'auteurs, avant et après Arthur De Rudder, l'ont reproduite et quelques poètes, dont Thomas Braum (11), y ont fait allusion :

*Notre-Dame de Hal que des boulets de fer
Ont atteinte jadis, et dont les joues sont noires...*

A côté des légendes, il y a les faits attestés par l'histoire. Une chose est certaine : Hal, à l'extrême pointe nord du comté de Hainaut (car, rappelons-le, la ville fut hennuyère avant de devenir brabançonne), a été en butte à de nombreux sièges et a été victime de fréquents passages de troupes. Dans son *Voyage de Flandre et de Hollande*, Jean-François Regnard, au XVII^e siècle, a fait allusion aux malheurs survenus à la ville. « De Mons, écrivait l'auteur célèbre du *Légataire universel*, nous fîmes coucher à Notre-Dame de Hal. Ce lieu de dévotion a été, comme tous les autres, fort maltraité des armées qui ont campé aux environs ; et l'on n'a eu aucun égard à la dévotion que tous les Flamands ont à cette église dédiée à la Vierge... ».

La plupart des historiens et des écrivains qui ont parlé de Hal ne se sont pas fait faute, répétons-le, de signaler le crédit de la petite Vierge noire. C'est ainsi que Georges Chastellain dans sa chronique allant de 1419 à 1474, a raconté — notamment — comment Charles le Téméraire, après une violente altercation avec son père Philippe le Bon, quitta furtivement le palais de Bruxelles dans l'intention de se rendre à Hai pour y rejoindre le seigneur de Croy. Charles s'égara dans une forêt « où il n'y avait ni sentier ni chemin, et dans laquelle plus il allait plus il s'égarait ». Finalement, la nuit venue, il arriva près d'une habitation dont le propriétaire lui donna l'hospitalité. Au matin, le paysan le conduisit jusqu'à Alsemberg. Selon Georges Chastellain, Charles aurait suppliée

(6) Société de Saint-Augustin, Ed. Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges, 1898.

(8) *Le nord-ouest du Brabant*, dans le Bulletin officiel du Touring Club de Belgique, XXVIII^e année, n^o 5, 1^{er} mars 1922, page 97.

(10) Dans le *Messenger des Sciences historiques et Archives des Arts en Belgique*, Bruxelles, année 1815, pages 316 et suivantes.

(11) *La Bénédiction des Pèlerins*, dans *Le Livre des Bénédiction*, Ed. Cahiers des Poètes catholiques, n^o 10, Paris-Bruxelles, 1938.

son hôte : « Ah ! mon ami, dit le duc, vous m'avez fait tant de bien et de politesse, ne voudriez-vous point me mener d'ici au chemin que vous dites ? Par ma foi, je le reconnaitrai bien, car je ne puis rester plus longtemps ici, il faut que je m'en aille. J'ai grande dévotion à Notre-Dame et je voudrais y être avant le jour... ».

Georges Chastellain, dans sa chronique, a fait plus d'une fois allusion au dauphin de France, le futur Louis XI, qui reçut l'hospitalité de Philippe le Bon au château de Genappe. Or, durant le séjour du dauphin en Brabant, Charlotte de Savoie, son épouse, lui donna, le 27 juillet 1459 (12), un fils, Joachim, qui devait mourir un peu plus de quatre mois plus tard. Raymond Poreye (12) écrit : « Dans un cercueil de plomb, on place le petit mort. En procession funèbre, on le conduit jusqu'à l'église mariale de Hal pour y être inhumé. Ainsi en a décidé Louis qui, en cette nouvelle circonstance, prouve sa dévotion envers la Vierge ». « Le corps de l'enfant, précise Pierre Schroeder (12), enfermé dans un cercueil de plomb, fut placé dans l'épaisse muraille de la nef latérale gauche... ». « Il y a, dans l'église Notre-Dame de Hal, riche en chefs-d'œuvre, fait remarquer Lucien Christophe (13), un émouvant petit tombeau, creusé comme un guichet dans la masse d'un mur. On le remarque à peine si on ne le connaît. L'ouvrier qui le fit y a figuré avec une gaucherie sans art le corps minuscule et réduit d'un nouveau-né. La figure est en marbre noir, aussi fruste que ces images de cire dont font trafic les marchands d'ex-votos. C'est le tombeau d'un dauphin de France, Joachim... ». Rappelons, par ailleurs, que Louis XI, qui revint à Hal après l'orageuse rencontre de Péronne, alors que le Téméraire le conduisait vers Liège afin d'assister au châtement de la ville rebelle, offrit au sanctuaire marial un ostensorire-reliquaire crociforme en argent doré. D'autres princes vinrent, de même, enrichir le trésor de l'actuelle basilique qui garde des milliers d'ex-voto prouvant la reconnaissance des pèlerins.

Un des témoins les plus remarquables de la renommée de Notre-Dame de Hal demeure assurément Juste-Lipse auquel on doit une monographie sur le culte et les miracles de la Vierge noire (et une autre sur

(12) Le 15 juillet 1460 selon Raymond Poreye : *Un Dauphin de France repose en Terre brabançonne*, dans *Brabant* octobre 1960, n° 10, page 11. Le 27 juillet 1459 selon Pierre Schroeder : *Souvenir d'un Exilé célèbre, le Dauphin de France, futur Louis XI, à Genappe, à Hal, à Gemminout et à Bonne-Espérance*, dans *Brabant*, février 1960, n° 2, page 27, et selon Fritz David : *Un Dauphin de France repose à Hal*, dans *Le Soir* du mercredi 28 août 1957.

(13) Dans *Où la Chèvre est attachée*, Ed. des Artistes, Bruxelles 1952.

Montaignu). Nous lisons dans le recueil des *Pèlerinages célèbres aux Sanctuaires de Notre Dame* (8) : « Ayant guéri d'une maladie très grave, en 1602, par l'intercession de Notre-Dame qu'il était venu invoquer à Hal, il suspendit, en signe de reconnaissance, une plume d'argent devant son autel et écrivit son histoire dans un livre qui porte pour titre : *La dicine Vierge de Hal : ses bienfaits et ses miracles décrits fidèlement et avec ordre par Juste-Lipse* ». En 1619, Jean Van de Wouwer, seigneur de Quenast, fit élever, dans une des chapelles du sanctuaire, un monument à la mémoire du grand humaniste brabançon. « Dans le cœur de Notre-Dame, lisons-nous encore dans le volume des *Pèlerinages célèbres* (8), au-dessus du buste en albâtre de Juste-Lipse, on lit cette inscription taillée dans le marbre :

« C'est à vous, ô Marie, que je dédie cette plume, l'interprète de ma pensée... Puissé-je éprouver sans cesse les douces influences de votre bonté maternelle ! Placé sous votre auguste patronage, puisse-je recevoir la vie éternelle, avec toutes ses joies, en échange de la gloire mondaine et fugitive que j'ai acquise par ma plume ».

« A la piété de Juste-Lipse.

« Il fit offrande de sa plume que le savoir et l'érudition ont immortalisée ».

Après l'humaniste d'Overysse, divers auteurs ont poursuivi l'étude analytique et apologétique des innombrables prodiges attribués à l'intercession de Notre-Dame de Hal. On cite Aubert Le Mire ou Miraeus et d'autres polygraphes. Parmi tous ceux qui, plus près de nous, ont parlé de la Vierge et, aussi, de l'église de Hal (édifiée à partir de 1341 et consacrée en 1410), il convient de mentionner — entre autres — Charles Piot, Joseph Daelemans, Armand de Behault, le chanoine Fernand Crocij, Andrée Louis, Stan Leurs, Henri Carton de Wiart, le chanoine Thibaut de Maisières, A. et R. Janssens, Jean Peeters, Jean-Didier Chastellain... Signalons aussi que, en 1911, Fernand Toussaint-Van Boelaere — qui habita longtemps à Hal — a publié *Een Legende van Onze Lieve Vrouw van Halle* et qu'un *Mariaspel*, évoquant la vie de la mère du Christ, est représenté lors des grandes occasions dont, en 1924, pour le cinquantième anniversaire du couronnement de la statue miraculeuse par Mgr Deschamps, archevêque de Malines, au nom du pape Pie IX. L'œuvre, qui s'apparente aux mystères médiévaux, a pour auteurs l'abbé Al. Walgrave pour le texte et Alphonse Moorgat pour la partition : soli, chœurs et orchestre. Son promoteur fut le doyen Michiels qui mit éga-

lement sur pied un cortège marial. Parlant du *Mariaspel* de Hal et d'autres œuvres flamandes relevant du théâtre moderne de masses, Suzanne Lilar (14) a fait remarquer qu'il s'agissait là « d'une véritable tentative de revalorisation du théâtre, d'un relèvement de son niveau, de son extension à des auditoires de plus en plus larges, de nouvelles perspectives ouvertes sur son rôle social. Une pareille entreprise n'est pas sans lien avec le programme des écoles russes et allemandes vers 1920. Mais il semble que la leçon des expressionnistes ait maintenant été digérée. Le théâtre de masses a trouvé actuellement en pays flamand une expression collective, naturelle, spontanée, conforme au génie de la race. Elle tranche heureusement sur le style artificiel et importé de certaines réalisations expressionnistes entre les deux guerres... ».

L'élégant, pompeux et sévère sanctuaire marial de Hal a vu venir vers lui, dans le passé, quantité de pèlerins. Encore très fréquenté voici quelques années, il semble avoir perdu — comme nombre d'autres lieux de dévotion — une part importante de son ancienne audience. Il y a moins d'un siècle, la petite ville brabançonne était encore, comme l'écrivait Camille Lemonnier (15), « l'un des « pardons » traditionnels de la Belgique ». On venait de partout vers la Vierge noire. Nous lisons dans un petit livre de souvenirs (16) écrit par Madame E. de Baillon : « Chaque année (c'était une tradition sacro-sainte, fidèlement suivie), nous allions tous, en bande nombreuse, en pèlerinage à Hal, autre petite cité brabançonne célèbre par la Vierge Noire Miraculeuse. C'était toute une caravane. Ma mère, fine et élégante, à cheval avec, comme cavalier, mon frère aîné Georges, déjà calé dans l'art équestre. Ma mère était, je crois l'avoir dit, une écuyère hors ligne. Suivaient, à bicyclette, Joseph et Pierre, escortés de plusieurs amis et cousins. Deux majestueux landaus convoquaient le reste de la bande : papa avec les « petits ». Arrivés au but, tous allaient prier la Vierge et faire le tour de l'autel, et contempler les « ex-voto », jambes, bras, bébés en cire, suspendus dans le chœur parmi les cannes et les béquilles laissées là, en gratitude, par les miraculés : chaque année il y en avait davantage. Enfin, en sortant, nous complions les boudes derrière la grille, à l'entrée de la vieille église. Après un fastueux goûter, commandé d'avance chez le meilleur pâtissier de la place, et l'achat de quelques « souvenirs », l'on rentrait... à cheval, à bi-

(14) Dans *Soixante Ans de Théâtre belge*, Ed. La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1952.

(15) Dans son ouvrage sur *La Belgique*.

(16) *Une petite Fille de Nivelles. Souvenirs d'un Passé*, Chez l'auteur, Bruxelles, 1955.

cylette, en voiture, dans notre bonne ville... » Beaucoup de pèlerins, dont ceux venant de Bruxelles, se rendaient pédestrement à Hal, en récitant le chapelet. Avant de prendre le chemin du retour, certains faisaient honneur à la bière locale « la duivel » qui, ainsi que l'indique son nom, met le diable au corps » (17). Presque tous « ne manquaient jamais de se parer de souvenirs cotifs et locaux rappelant leur visite à ce lieu de pèlerinage, à savoir un petit drapelet tricolore à l'image de la vierge miraculeuse et un chapelet de tout petits pains, gros comme une noix, rassis et durcis, que l'on se passait autour du cou... ». Aujourd'hui, comme nous l'avons signalé, il n'en est plus de même. La Vierge de Hal garde cependant ses fervents mais les grands pèlerinages, jadis si nombreux, se limitent au dimanche de la Pentecôte et au premier dimanche de septembre. Notons encore que, au commencement de ce siècle, les « Stevenistes » ou « anticoncordataires » étaient encore relativement nombreux à Hal. « On vit parfois ces schismatiques, dont le chef fut naguère une femme, écrivait un journaliste (18) en 1938, faire le tour de la grande église : ils priaient pour le Pape, pour que Dieu l'éclaire, mais ils ne pénétraient plus dans le sanctuaire admirable, où le touriste ne sait que contempler d'abord tant il y a de trésors variés et qui, tous, le sollicitent... ».



Il est bien évident que Hal doit à sa Vierge miraculeuse de figurer en bonne place dans la géographie littéraire du Brabant. De très nombreux écrivains ont pris, pour aller vers la petite ville et son sanctuaire marial, le baton du pèlerin. Et ils ont rendu hommage à Notre-Dame, évoqué ses bienfaits, parlé de l'église pareille à un reliquaire d'art...

En dehors de cette littérature mariale, Hal en possède une autre où toutes les époques et tous les genres sont diversément représentés. C'est ce que nous allons essayer de montrer en suivant l'ordre chronologique. Mais, auparavant, nous voudrions rappeler l'origine de la ville dont le nom, selon le notaire J. Possoz (19), rappelle peut-être celui d'un

(17) Frans Fischer : *Bruxelles d'Autrefois*, Ed. Labor, Bruxelles, 2^e édition, sans date.

(18) A.R. dans la revue du Touring Club de Belgique, 42^e année, n° 19, 1^{er} octobre 1936, page 291.

(19) *Hal, étude toponymique sur le nom de la ville dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Hal*, 1928, n° 5. Signalons que, de l'avis de Paul Walschot, le toponyme Hal dériverait du saxon *hill* ou *hul* et que, en conséquence, le nom de la ville devrait s'écrire Hal en flamand comme en français (Voir la revue *Brabant*, mars 1982, n° 3, note page 34).

chef franc nommé Hallo an Halewyn (ou Halewijn) qui aurait été un ancêtre de Sainte-Waudru. Ce chef franc se serait installé au Sollenheemd, lieu considéré depuis toujours comme ayant été le berceau de la cité. Est-ce à ce personnage légendaire qu'il est fait allusion dans la vieille ballade de *Messire Halewijn* :

*Haer Halewijn zong een liedekijn,
Al wie dat hoorde wou hij hem zijn.
En dat vernam een koningskind,
Die was zoo schoon en zoo hemind ... (20).*

On sait que le personnage d'Halewyn, sorte de Barbe-Bleue, a fréquemment tenté les écrivains dont une poëtesse : Liliane Wouters, et deux auteurs dramatiques contemporains : Herman Closson et, avant lui, Michel de Ghelderode :

*Halewyn n'aime qu'une fois
Et n'aime que la pucelle
Aucune ne fut rebelle
Au prestige de ma voix ... (21)*

Mais l'entrée effective de Hal dans l'histoire littéraire ne date pas des temps légendaires où sévissait l'envoûtant et cruel Halewyn. Elle se situe au XVe ou XVIe siècle, époque où existait, dans la petite ville, une chambre de rhétorique dont la devise — selon Jules Stecher (22) — avait une intention édifiante : « Dieu est mon soutien ». On sait qu'elle participa notamment aux fêtes marquant l'inauguration du Canal de Bruxelles au Rupel. A cette occasion, le mardi 14 octobre 1561, elle joua un « *esbattement* » dans le prologue duquel avaient été introduits des morceaux de circonstance. La *Nieuwe Chronijcke van Brabant* en porte témoignage.

On cite, parmi les premiers écrivains hallois, Jan et Petrus Coens : nés tous deux dans la petite ville. Le premier, auteur de plusieurs livres de piété, se distingua surtout en rédigeant, en flamand, une réfutation

(20) *Het lied van Halewin*, dans l'*Anthologie néerlandaise*, de C. Van Genechten et A. De Myneck, Ed. Marcel Didier, Bruxelles, 1938. On lira avec intérêt les commentaires de Jules Stecher sur cette chanson (ouvrage cité en 22).

(21) Voir *Sire Halewyn*, dans le *Théâtre complet* de Michel de Ghelderode, tome I, Ed. N.R.F. — Gallimard, Paris, 1950.

(22) *Histoire de la Littérature néerlandaise en Belgique*, Ed. J. Lebegue et Cie, Bruxelles, 1898.

de la *Bijencorf* de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde. Quant au second, qui avait vu le jour en 1579 et écrivait en latin, il s'intéressa principalement aux origines des béguinages dans nos provinces.

Appartienent, à la même époque, Arnold Noot, Hallois de naissance, qui, professeur de médecine à Louvain, compta Dodonée parmi ses élèves : Juste-Lipse, l'humaniste d'Overysse dont nous avons signalé la dévotion à la Vierge noire ; et le jésuite artésien Pierre Eulard, auteur d'un ouvrage intitulé : *Exercitium Christianae pietatis, seu libellus sodalitatis B. Virginis* publié à Louvain en 1619, qui devait passer ses dernières années à Hal où il mourut en 1636.

Il convient de rappeler, en ce qui concerne le XVIIe siècle, la figure de Jan Borremans, écrivain ecclésiastique, né à Hal et décédé, en 1707, à Bruxelles.

Le XVIIIe siècle hallois, quant à lui, n'a donné, en 1728, le hollandiste Jacques de Bue, mort en 1808 dans sa ville natale après avoir signé un grand nombre de vies de saints. Il semble, ainsi, que l'atmosphère de piété caractérisant la vie halloise de jadis a eu comme effet d'orienter l'attention des auteurs, pendant longtemps, vers les sujets les plus édifiants.

Assez pauvre auparavant, la vie artistique, culturelle et littéraire halloise s'est développée au cours du XIXe siècle, surtout durant les dernières années de celui-ci. La petite ville devient alors un lieu de rencontre. Musiciens, artistes et écrivains se rassemblent autour du violoncelliste Adrien François Servais. Est-il bien nécessaire, ici, de retracer la carrière de celui que l'on a parfois surnommé le « Paganini du violoncelle » ? Né à Hal en 1807, mort dans cette même ville en 1866, Servais — dont la statue, œuvre du sculpteur Cyprien Godebsky (son gendre), se dresse sur la place du marché, devant l'hôtel de ville de style Renaissance flamande — effectua des tournées triomphales dans les pays scandinaves, en Russie, en Pologne et en Allemagne avant de revenir dans sa ville natale pour s'y faire construire par Chyvenaer, au Vogelpers, une spacieuse et confortable villa. C'est dans cette villa qu'il devait accueillir Rossini et Wagner, Liszt et Vieuxtemps, Fétis et Gevaert, Emile Housiau et Richter, Bériot et La Malibran, Berlioz et Rubinstein, Alexandre Dumas et — conduit par André Van Hasselt — Victor Hugo ainsi que son ami d'enfance, le professeur De Block. Né à Hal en 1806, celui-ci enseignait à Gand. Il participa à la fondation de *l'Observateur médical belge* et rédigea un travail très remarquable sur le choléra de 1832.

Bibliographie

REVUES BELGES

L'INTERMEDIAIRE DES GENEALOGISTES

Revue trimestrielle du service de centralisation des études généalogiques et démographiques de Belgique.
22^e année, n° 128.

A. de Lannay : La Mousserie à Pottes. Recherches sur la seigneurie et la famille de ce nom.

L'auteur y fait la généalogie détaillée de cette famille d'anciens fiefs de Pottes, entre Tournai et Renaix et ceci à partir du XIV^e siècle.

E. de Buisseret : Les Lints à Waore.

La famille Lints est connue à Louvain depuis le XVI^e siècle, où elle joua un rôle de certaine importance. L'auteur est convaincu que le berceau de la race se trouve à l'est de Bruxelles, où on trouve un Gaspard Lins échevin de Tervuren. Le premier Lint wavrien connu jusqu'ici est Wencelyn, cité en 1588.

P. de Zuttere : Encore les deux Sauvages, peintres à Bruxelles au XVIII^e siècle.

L'auteur a découvert dans les fonds du notariat général de Brabant, aux archives générales du Royaume, le testament de Jean George Sauvage. Dans les registres paroissiaux de Luxembourg d'autres informations furent trouvées. Également pour ce qui concerne Jean-Pierre Sauvage. Le catalogue des œuvres de Jean-Pierre Sauvage a paru dans le n° 122 de l'Intermédiaire des Généalogistes.

E. van Win : Quelques vieilles fermes de Rhode-Saint-Genèse et environs.

L'auteur dédie son étude à feu Constant Theys, qui lui a fait connaître les villages brahançons de Tournepe, Alsenberg, Linkebeek, Beerseel et Rhode-St-Genèse. Dans ces villages nous suivons les descendants des Hanwaert, qui occupaient les fermes « te Steenvoorde » à Rhode, « Hof te Kisseem » à Tournepe, « Perke » et « Saint-Eloi » à Linkebeek-Verrewinkel.

E. van Win : Les 18 quartiers d'Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles (1869-1939).

La famille Max — autrefois Maex — est originaire de Zouhoven. Le père d'Adolphe Max était le docteur Henri Max. Son oncle Emile Max est le fondateur du lycée à Schaerboek, qui porte son nom.

Chanoine Jean Cassart : Les ascendances lignagères des familles de Becker et de Preter.

LES CAHIERS JEAN TOUSSEUL

Revue trimestrielle illustrée.
22^e année, n° 1.

Joseph Delmelle : Constant Burniaux, tel un paysage solitaire.

L'auteur souligne que l'écrivain Burniaux possédant une capacité de travail peu ordinaire, a éprouvé le besoin d'informer et d'éduquer tout à la fois le lecteur. Pour cela il s'est fait chroniqueur, critique, essayiste, dispersant sa prose entre quantité de journaux et de revues. Mais avant tout Constant Burniaux est un poète, branché sur le quotidien.

Dans un autre article dans la même revue Joseph Delmelle passe en revue l'actualité littéraire en Belgique.

D'autres articles sont signés par Berthe Bulsée et Jeanne Leclercq.

RIF TOUT DJU

Feuillets mensuels nivellois.
12^e année, n° 110.

J.H. Gauze : Notre Dame Del Pilar à Nivelles.

L'auteur conte l'histoire de la madone miraculeuse, dont la statue se trouvait à la vénération des fidèles dans la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, avant la guerre 40-45.

COMTE DE JETTE

Organe du cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore du comté de Jette et des environs.
4^e année, n° 2.

G. Guyot : L'abbaye de Diligem.

Dans ce troisième chapitre, consacré à l'abbaye de Diligem, seigneur Guyot nous parle des chefs et membres de l'abbaye médiévale. Les notices abbatiales prouvent le prestige et le crédit dont jouissaient les chefs des « godshuizen » auprès de leurs contemporains.

A. Matthys : La villa romaine à Jette.

Des prospections nombreuses autour du Laerdbeekbos ont permis à l'auteur de localiser un établissement gallo-romain, dans un champ situé le long de la rue au Bois, à Jette. Galesloot signala déjà en 1859 des vestiges romains autour du bois de Laerdbeek, sans toutefois localiser ceux-ci.

Trois tranchées de sondage ont recoupé un mur et ce qui semblait être un coin. Le mur était fait de pierres calcaires, non équarries et noyées dans un mortier de chaux et de sable. En outre on a découvert de la céramique locale de couleur grise et une dalle intacte provenant probablement d'un hypocauste.

Il est certain qu'une occupation du site eut lieu au II^e siècle de notre ère. La villa de Jette n'était pas la seule sur la rive droite de la Seine, il y en a d'autres à Laken, Weimel et Anderlecht.

R. Van den Haute : La gilde des archers de Jette-Ganshoren.

L'auteur a trouvé dans les documents comptables du receveur de la mairie de Mechten, dont Jette a dépendue sous l'Ancien Régime des éléments prouvant que la gilde de Jette-Ganshoren était déjà en pleine activité en 1492.

Le collier de la gilde existe toujours et fait partie des collections des comtes de Villegas de Saint Pierre Jette.

Pendant l'occupation toutes les gildes furent supprimées.

En 1882 une nouvelle société de tir fut fondée « Jette - La Paix ». Ses perches furent plantées à l'emplacement de l'actuel carrefour formé par la chaussée de Jette et le boulevard de Smet de Nayer. Plus tard on occupa les prairies derrière le Wilg.